PDAAG 034

A.I.D. Project No. 664-0331
Date: SEP 19 1985

AMENDMENT No. 1

TO

PROJECT

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF TUNISIA

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR THE

FAMILY PLANNING AND POPULATION DEVELOPMENT PROJECT

CONFORMED COPY

AMENDMENT No. 1, dated SEP 19 1985, to the Project Grant Agreement dated August 30, 1985, (the "Agreement") between the REPUBLIC OF TUNISIA ("Grantee") and the UNITED STATES OF AMERICA, acting through the Agency for International Development ("A.I.D.").

WHEREAS, the REPUBLIC OF TUNISIA and the UNITED STATES OF AMERICA entered into an Agreement for Economic, Technical and Related Assistance dated March 26, 1957, pursuant to which this Amendment is entered into by the Grantee and A.I.D.,

WHEREAS, the Parties mutually agree to increase the funding for this Project under the Agreement by adding an additional $207,000 from A.I.D., and

WHEREAS, the Parties confirm their mutual commitments to the Project,

NOW THEREFORE, the Parties agree as follows:

1. From Section 3.1 of the Agreement the following is deleted:

   "agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed One Million Eight Hundred and Eighteen Thousand United States ("U.S.") Dollars ($1,818,000) ("Grant")."

The following is inserted in lieu thereof:

   "agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Two Million Twenty Five Thousand United States ("U.S.") Dollars ($2,025,000) ("Grant")."

2. Except as amended hereby, the Agreement remains unchanged and in full force and effect.

IN WITNESS WHEREOF the REPUBLIC OF TUNISIA and the UNITED STATES OF AMERICA, each acting through its duly authorized representative have caused this Amendment No. 1 to be signed in their names and delivered as of the Day and Year first above written.

REPUBLIC OF TUNISIA

By: _____
Ahmed Ben Arfa
Secretary of State
to the Minister of
Foreign Affairs In
Charge of International
Cooperation

Date: SEP 19 1985

UNITED STATES OF AMERICA

By: Emily C. Leonard
Emily C. Leonard
Acting Director
USAID/Tunis

Date: SEP 19 1985

A.I.D. Project No. 664-0331
Date: SEP 19 1985

AMENDMENT No. 1

TO

PROJECT

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF TUNISIA

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR THE

FAMILY PLANNING AND POPULATION DEVELOPMENT PROJECT

CONFORMED COPY

AMENDMENT No. 1, dated SEP 19 1985, to the Project Grant Agreement dated August 30, 1985, (the "Agreement") between the REPUBLIC OF TUNISIA ("Grantee") and the UNITED STATES OF AMERICA, acting through the Agency for International Development ("A.I.D.").

WHEREAS, the REPUBLIC OF TUNISIA and the UNITED STATES OF AMERICA entered into an Agreement for Economic, Technical and Related Assistance dated March 26, 1957, pursuant to which this Amendment is entered into by the Grantee and A.I.D.,

WHEREAS, the Parties mutually agree to increase the funding for this Project under the Agreement by adding an additional $207,000 from A.I.D., and

WHEREAS, the Parties confirm their mutual commitments to the Project,

NOW THEREFORE, the Parties agree as follows:

1. From Section 3.1 of the Agreement the following is deleted:

> "agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed One Million Eight Hundred and Eighteen Thousand United States ("U.S.") Dollars ($1,818,000) ("Grant")."

The following is inserted in lieu thereof:

> "agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Two Million Twenty Five Thousand United States ("U.S.") Dollars ($2,025,000) ("Grant")."

2. Except as amended hereby, the Agreement remains unchanged and in full force and effect.

5

IN WITNESS WHEREOF the REPUBLIC OF TUNISIA and the UNITED STATES OF AMERICA, each acting through its duly authorized representative have caused this Amendment No. 1 to be signed in their names and delivered as of the Day and Year first above written.

REPUBLIC OF TUNISIA

By: _____
Ahmed Ben Arfa
Secretary of State
to the Minister of
Foreign Affairs In
Charge of International
Cooperation

Date: SEP 19 1985

UNITED STATES OF AMERICA

By: Emily C. Leonard
Emily C. Leonard
Acting Director
USAID/Tunis

Date: SEP 19 1985

Date: 19 SEPT 1985

AMENDEMENT No. 1

A

L'ACCORD DE DON

ENTRE

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR LE PROJET

PLANNING FAMILIAL ET DEVELOPPEMENT

DE LA POPULATION

COPIE CONFORME

7

AMENDEMENT No. 1, daté du 19 SEPT 1985, à l'accord de Don pour le Projet daté du 30 août 1985, ("l'Accord"), entre la REPUBLIQUE TUNISIENNE, ("Bénéficiaire") et les ETATS-UNIS d'AMERIQUE, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International (A.I.D.).

ATTENDU QUE la REPUBLIQUE TUNISIENNE et les ETATS-UNIS d'AMERIQUE ont conclu un Accord d'Assistance Economique, Technique et Connexe, daté du 26 mars 1957 en application duquel le présent Amendement est conclu entre le Bénéficiaire et l'A.I.D.,

ATTENDU QUE les Parties conviennent d'augmenter le financement de ce Projet dans le cadre de l'Accord par l'addition d'un complément de 207.000 dollars fourni par l'A.I.D., et

ATTENDU QUE les Parties confirment leurs engagements mutuels au Projet,

PAR CONSEQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit:

1. Dans la Section 3.1 de l'Accord, la phrase suivante est supprimée:

> "accepte d'accorder au Bénéficiaire à titre de Don, aux termes de cet Accord, un don qui ne dépassera pas Un Million Huit Cent Dix Huit Mille Dollars ($1,818,000) des Etats-Unis (U.S.) ("Don")."

et la phrase suivante est substituée au lieu et place de la précédente:

> "accepte d'accorder au Bénéficiaire à titre de Don, aux termes de cet Accord, un don qui ne dépassera pas Deux Millions Vingt Cinq Mille Dollars ($2.025.000) des Etats-Unis (U.S.) ("Don")."

2. Sauf modifications apportées par le présent Amendement, l'Accord restera valide et pleinement en vigueur.

EN FOI DE QUOI, la REPUBLIQUE TUNISIENNE et les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment mandaté, ont fait signer cet Amendement No. 1 en leur nom et l'ont fair remettre à la date mentionnée en première page.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Par: _____
Ahmed Ben Arfa
Secrétaire d'Etat auprés
du Ministre des
Affaires Etrangères
Chargé de la Coopération
Internationale

Date: 19 SEPT 1985

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Par: Emily C. Leonard
Emily C. Leonard
Directeur par intérim
USAID/Tunis

Date: 19 SEPT 1985

A.I.D. Project No. 644-0331

Date: August 30, 1985

PROJECT

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF TUNISIA

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR THE

FAMILY PLANNING AND POPULATION DEVELOPMENT PROJECT

CONFORMED COPY

10

TABLE OF CONTENTS
PROJECT GRANT AGREEMENT

		Page
Article 1: The Agreement		1
Article 2: The Project		1
SECTION 2.1	Definition of Project	1
SECTION 2.2	Incremental Nature of Project	1
Article 3: Financing		2
SECTION 3.1	The Grant	2
SECTION 3.2	Grantee Resources for the Project	2
SECTION 3.3	Project Assistance Completion Date	2
Article 4: Conditions Precedent to Disbursement		3
SECTION 4.1	First Disbursement	3
SECTION 4.2	Additional Disbursement	3
SECTION 4.3	Notification	3
SECTION 4.4	Terminal Dates for Conditions Precedent	3
Article 5: Special Covenants		4
SECTION 5.1	Project Evaluation	4
SECTION 5.2	Management of the ONFP	4
SECTION 5.3	Method-Specific Promotion	4
SECTION 5.4	Contribution of Ministry of Public Health	4
SECTION 5.5	Prohibition on Abortion Related Activities	5
Article 6: Procurement Source		5
SECTION 6.1	Foreign Exchange Costs	5
SECTION 6.2	Local Currency Costs	5
Article 7: Disbursement		5
SECTION 7.1	Disbursement for Foreign Exchange Costs	5
SECTION 7.2	Disbursement for Local Currency Costs	5
SECTION 7.3	Other Forms of Disbursement	6
SECTION 7.4	Rate of Exchange	6
Article 8: Miscellaneous		6
SECTION 8.1	Communications	6
SECTION 8.2	Representatives	6
SECTION 8.3	Standard Provisions Annex	7
SECTION 8.4	Language of Agreement	7
Annex 1: Description of the Project		8
Annex 2: Project Grant Standard Provisions Annex		25

A.I.D. Project No. 664-0331

Project Grant Agreement

Dated August 30, 1985

Between
The Republic of Tunisia ("Grantee")
And
The United States of America, acting through the Agency for International Development (A.I.D.).

WHEREAS, the REPUBLIC OF TUNISIA and the UNITED STATES OF AMERICA entered into an Agreement for Economic, Technical and Related Assistance dated March 26, 1957, pursuant to which this Agreement is entered into by the Grantee and A.I.D.,

NOW THEREFORE the Parties agree as follows:

Article 1: The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

Article 2: The Project

SECTION 2.1. Definition of Project. The Project, which is further described in Annex 1, will consist of the provision of technical assistance, training and commodities to the Office National de la Famille et de la Population (ONFP) in order to increase the contraceptive prevalence (modern methods) in Tunisia by 9 percentage points by 1988 through demographically-focussed family planning interventions, contraceptive social marketing, and improved family planning organization, management, evaluation and cost effectiveness. The project will support assumption of family planning service delivery activities by the Ministry of Public Health (MOPH) and the Ministry of Social Affairs (MSA). Annex 1, attached, amplifies the above definition of the Project; elements of the amplified description stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2, without formal amendment of this Agreement.

SECTION 2.2. Incremental Nature of Project.

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1 of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed. It is anticipated that subject to the above, the total contribution of A.I.D. will be $7,500,000.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date

stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

Article 3: Financing

SECTION 3.1. The Grant. To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D. pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed One Million Eight Hundred and Eighteen Thousand United States ("U.S.") Dollars ($1,818,000) ("Grant").

The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1, and local currency costs, as defined in Section 6.2, of goods and services required for the Project.

SECTION 3.2. Grantee Resources for the Project.

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

(b) The resources provided by Grantee for the Project will be not less than the equivalent of TD 1,610,400, including costs borne on an "in-kind" basis.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date.

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is June 30, 1989, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. After such period, A.I.D., giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project

Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

Article 4: Conditions Precedent to Disbursement

SECTION 4.1. First Disbursement. Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D., a statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

SECTION 4.2. Additional Disbursements

(a) Prior to disbursement under the Grant, or to issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, for any host country contract, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(i) Invitations for bids or requests for proposals for procurement of services or project commodities estimated to exceed $100,000, including any local currency portion, prior to their issuance; and

(ii) Contracts financed under the Grant in excess of $100,000, including any local currency portion, prior to their execution by the Grantee.

(b) Prior to any disbursement or to the issuance of commitment documents under which disbursements may be made under this project after the release of the VIIth Development Plan, the Grantee shall provide to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D. evidence that subsidies on contraceptives on sale in pharmacies have been substantially diminished and prices increased to a level which provides adequate incentive for pharmacists and wholesalers and helps to meet recurring costs of the ONFP.

SECTION 4.3. Notification. When A.I.D. has determined that the conditions precedent specified in Sections 4.1 and 4.2 have been met, it will promptly notify the Grantee.

SECTION 4.4. Terminal Dates for Condition Precedent.

If the condition specified in Section 4.1 has not been met within 90 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, A.I.D., as its option, may terminate this Agreement by written notice to Grantee.

Article 5: Special Covenants

SECTION 5.1. Project Evaluation. The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing, the Program will include, during the implementation of the Project and at one or more points thereafter:

(a) evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

(b) identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

(d) evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

The ONFP, in collaboration with the institutions responsible for technical assistance under the Project, will develop an information system which will satisfy A.I.D. project evaluation requirements. The periodic evaluations required by this Section will be carried out by teams composed of representative of A.I.D. and Government officials appointed by the ONFP.

SECTION 5.2. Management of ONFP. The Grantee and ONFP agree to study and implement management and administrative changes that will assist the ONFP to achieve its mandate more efficiently and effectively. The study will address the role of the ONFP in relation to the role of the MOPH, the private sector, pharmacies, and medical schools. This study will be completed by December, 1986; this project will provide technical assistance to the ONFP as needed for this study.

SECTION 5.3. Method-Specific Promotion. The Grantee agrees to require method-specific promotion of contraception in pharmacies within 120 days of the effective date of this Agreement and to allow method-specific promotion of contraception in mass media by the second year of the project.

SECTION 5.4 Contribution of Ministry of Public Health. The Grantee agrees to increase the contribution of the MOPH as a provider of family planning services, particularly in the areas of providing tubal ligations, distribution of IUDs and pills, pre-and post-partum family planning counseling and rural service delivery and to develop a stronger coordination between the MOPH and the ONFP with respect to family planning service delivery. Within six months of the signing of the project agreement, the ONFP and the MOPH will develop a plan and a timetable for actions leading to an increased contribution of the MOPH in these areas.

SECTION 5.5. Prohibition on Abortion Related Activities. None of the funds made available under this Grant may be used to finance any costs relating to (a) performance of abortion as a method of family planning, (b) motivation or coercion of any person to undergo abortion, (c) biomedical research which relates, in whole or in part, to methods of, or the performance of, abortion as a method of family planning, or (d) active promotion of abortion as a method of family planning.

Article 6: Procurement Source

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs. Disbursements pursuant to Section 7.1. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services their nationality in the United States (Code 000 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services) ("Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex, Section C.1(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the grant only on vessels under flag registry of the United States except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

SECTION 6.2. Local Currency Costs. Disbursements pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Tunisia ("Local Currency Costs") To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

Article 7: Disbursement

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (A) requests for reimbursement for such goods or services, or, (B) requests for A.I.D. to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or (C) requests for A.I.D. to issue letters of commitment for specified amounts directly to one or more contractors or suppliers committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for Local Currency Costs required for the Project in accordance with the terms of this

Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs. Disbursements by A.I.D. shall be in reimbursement for goods or services required for the project or, if advances of local currency are mutually agreed upon, disbursements shall be made into a special account to ensure, inter alia, that none of the funds provided by A.I.D. may be used to finance any of the costs prohibited under Section 5.5 of this Agreement.

(b) Local currency advanced by A.I.D. to the Grantee may thereafter be advanced by the Grantee to any other entity for the purposes of the project with the agreement of A.I.D. only if such advances are also made into a segregated account or accounts to ensure that such funds may not be used to finance any costs prohibited under Section 5.5 of this Agreement.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement. Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

SECTION 7.4. Rate of Exchange. Except as may be more specifically provided under Section 7.2, if funds provided under the Grant are introduced into Tunisia by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of Tunisia at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in Tunisia.

Article 8: Miscellaneous

SECTION 8.1. Communications. Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses:

To the Grantee: Secretariat of State for International Cooperation for Foreign Affairs
Mail Address: Rue d'Iran
Tunis, Tunisia

To A.I.D.: Agency for International Development
Mail Address: c/o American Embassy
144, Avenue de la Liberté 1002 Belvèdere
Tunis, Tunisia
Alternate Address for cables: Director, USAID
Amembassy, Tunis

All such communications will be in English. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

SECTION 8.2. Representatives. For all purposes relevant to

this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of Secretary of State for International Cooperation, Ministry of Foreign Affairs, and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Director, USAID Tunisia, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1 to revise elements of the amplified description in Annex 1. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3. Standard Provisions Annex. A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

SECTION 8.4. Language of Agreement. This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English Language version will control.

IN WITNESS THEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

REPUBLIC OF TUNISIA

By: _____
Mr. Ahmed Ben Arfa
Secretary of State to
Minister of Foreign
Affairs in Charge of
International Cooperation

Date: AUG 30 1985

UNITED STATES OF AMERICA

By: _____
Peter Sebastian
Ambassador of the United
States of America

Date: AUG 30

By: Emily C. Leonard
Emily C. Leonard
Acting Director
USAID/Tunis

Date: AUG 30 1985

ANNEX I: Amplified Description of the Project

Article I: General Project Description

The goal for this population project is the reduction of fertility in Tunisia. The project's purpose is to increase contraceptive prevalence by 9 percentage points by 1988 through demographically-focussed family planning interventions, contraceptive social marketing, and improved family planning organization, management, evaluation and cost effectiveness. This will be accomplished under four project components, namely (1) targetted and evaluated information, education and communication (IEC) activities, (2) contraceptive social marketing, (3) targetted and evaluated training (by category of personnel and region), and, (4) program focussing, including demographic and operations research, identification of alternative public sector delivery mechanisms. Specific project activities will (1) lead to an increase in contraceptive prevalence (using modern methods) to 42.7% of the married women of reproductive age (MWRA), the target population of this population/family planning project, and (2) increase contraceptive purchases through pharmacists by 52%. This project will work in conjunction with A.I.D. funded activities already programmed for Tunisia, which will continue as scheduled.

The four project components relate directly to producing these outcomes, primarily by working to increase distribution of contraceptives in pharmacies and by working through the National Office of the Family and Population (ONFP) with the Ministry of Public Health (MOPH) and other public sector institutions to increase distribution in the public sector. Training and research activities under the project provide foundations for improving the service delivery system in these two areas.

The project supports assumption of service delivery activities, presently carried out by the ONFP, by the MOPH and the Ministry of Social Affairs (MSA). Activities targetted in this respect are those which are redundant and those which can be more efficiently handled by these other ministries. In particular, emphasis is placed on coordination of family planning activities by the ONFP and direct client contact by the MOPH, especially in dispensaries, clinics and other health centers which are disbursed throughout Tunisia. The project demographic research and resource targetting component reserves a minimum of 50% of its funding to support activities aiming toward shifting service delivery functions to the service ministries.

(a) Component No. 1: Information, Education and Communication (IEC): The IEC component of the project will focus on the provision of technical and financial assistance to the ONFP to develop and strengthen its capacity in: (i) research, evaluation and design of materials to improve the quality and targetting of IEC activities, (ii) design and implementation of a multi-media communication program, based on

evaluation research, to inform specific audiences about contraceptives and available family planning services; and, (iii) development and distribution of effective IEC materials to meet the family planning and contraceptive information needs of different categories of potential users of family planning services.

Emphasis in IEC efforts will involve: (i) increased use of media communications (particularly radio and television) to reach audiences with specific culturally acceptable messages on contraception and services; (ii) increased use of print and audio-visual materials that offer culturally acceptable family planning information to various specific audiences based on their profiles and needs; (iii) substantial participation of health sector and education institutions in carrying out family planning education and promotion; and, (iv) pre-natal and post-natal counseling services in health facilities and outside them.

The prime contractor under the project will work directly with the ONFP to develop target audience specific strategies and messages. In addition, the contractor will develop for use by the ONFP and the MOPH messages for media and public display specific to promotion of contraceptive distribution in the private sector.

During the first year of the project the ONFP will conduct research and experimentation with communication materials which will be employed to promote use of family planning services. Technical assistance to support these activities includes: (i) research and analysis of audiences; (ii) elaboration of a media plan by audience; (iii) conceptualization, development and pretesting of relevant communication materials; and, (iv) development of an IEC evaluation plan. The Research Director of the Social Marketing Division, within the ONFP's IEC Division, will be responsible for developing and overseeing the research strategy. A local firm will be subcontracted by the contractor with approval of the ONFP to conduct a series of focus groups among current and potential contraceptive users. Analysis of the results of these focus group studies will provide: 1) the basis for development of preliminary messages prior to availability of quantitative data and 2) the basis for developing a questionnaire to be used in a national knowledge, attitude and practice (KAP) survey. Results from the KAP study will be used for development of consumer profiles and market segmentation of potential contraceptive consumers as well as for baseline data for evaluation of the project.

The Media Director in the IEC Division of the ONFP will be responsible, in conjunction with the ONFP's Marketing Manager, for developing a preliminary media plan and overseeing its implementation. Technical assistance will be provided under the project by the contractor. During Year 1 of the Project,

general messages will be developed to increase awareness of benefits of contraception. In Year 2, while these general IEC efforts will continue to be conducted by ONFP, method-specific messages targetted at segments identified in the qualitative and quantitative research phases will be developed. The media strategy will be expanded accordingly to include these activities.

One or more advertising agencies will be subcontracted by the contractor for the production of print and broadcast messages for the ONFP and to assist the ONFP in media planning and placement. While the media plan will contain details of the campaign to be conducted, it is expected that activities which will be included will include TV and radio messages, outdoor panels and billboards, cinema messages and poster presentations. Other media materials which might be included are 15-minute short subjects for movie theaters and/or TV; audio or visual presentations for women's groups, occupational health facilities, and similar groups.

Pretesting of all messages/materials developed will be performed prior to their use. Technical assistance will be provided in the pretesting of messages to determine their acceptability by various key audiences.

Finally, a limited amount of audio-visual equipment will be provided to the ONFP's IEC Division to enable its staff to develop IEC strategies and messages for select target audiences.

(b) Component Number 2: Contraceptive Social Marketing The contraceptive social marketing (CSM) component of the project is designed around (i) strengthening of an existing marketing unit with expertise in the design and implementation of marketing research, communications, and management; (ii) reinforcement of the role of the private pharmacist in serving as an informed provider of contraceptive information and supplies; (iii) sensitization of physicians to the utility of family planning and to their role in assuring that contraceptives are accessible to all couples wishing to use them; and, (iv) strengthening the system of contraceptive distribution to ensure an uninterrupted supply of contraceptives.

Highly specialized short-term technical assistance will be provided during the research and early planning stages of the activities by the contractor. This would be accomplished by alternating visits of experts in the areas of marketing research and marketing strategies, with each visit lasting approximately six weeks, or by visits of a regional technical advisor serving Tunisia and Morocco. In addition to training key personnel in the marketing unit, this technical assistance would arrange for other short-term technical assistance in specialized areas, as needed.

Presently contraceptive sales do not provide cost recovery to meet the GOT's recurring costs related to distribution and education

of providers, since contraceptives are provided free of charge to pharmacists. The question of an increase in the price of contraceptives will be addressed by a study of implications, both in terms of demand and recurrent costs, during the life of this project. The project contains a condition precedent to disbursement requiring modificaton of pricing structures of contraceptives after promulgation of the VIIth Development Plan, a necessity given the implications of maintaining a highly subsidized price and with GOT assumption of more of the costs of contraceptives and related support costs in distribution and public education. The study will propose a pricing structure which will not diminish demand for contraceptives, which will provide sufficient incentive for pharmacists to promote their sale and for wholesalers to promote their distribution, and which will have a positive effect on the GOT recurrent cost budget. The contractor will provide TA to the ONFP to assist in the development and execution of this study.

The CSM project component will promote condoms and oral contraceptives as well as secondary methods of birth control. These methods have been chosen because of relative ease of use, their present sale in pharmacies, and effectiveness. Condoms currently provided by USAID and sold under the name of "WAHA" will continue to be provided. Overpacking of these products, using packaging pre-tested in focus group settings, will be done by an organization subcontracted for that purpose under the prime contract.

Elements of the CSM Component

i. Strengthening of the ONFP's marketing unit.

Strengthening of the marketing unit will involve the training of the Chief of the Social Marketing Division and his staff through technical assistance. Expertise will be developed by training existing personnel or recruiting from outside the ONFP, as necessary. Staff of the unit will be the media director, the research director, and the marketing manager.

The project will provide these staff members with: training in-country through work with CSM technical assistance; attendance at regional workshops designed to build skills of staff and suppliers of CSM programs; observational tours of successful social marketing activities in culturally appropriate settings; and, formal training in the U.S. by organization(s) with appropriate expertise, and in conjunction with advertising agencies, market research firms, or marketing divisions of pharmaceutical companies.

ii. Reinforcement of the role of the private pharmacist/and sensitization of physicians.

The CSM activity will increase private sector (pharmacy) oral and condom sales by 15% annually throughout the life of the project. The primary ways through which the role of pharmacists will be reinforced are:

Pricing. The single most effective way to increase private sector sales of contraceptives will be establishment of a price which provides an adequate financial incentive for the pharmacist.

Information and promotion among pharmacists. Prior to beginning such activities a limited amount of qualitative research will be conducted among pharmacists. Results of this research will be used in the design of promotional materials and educational efforts directed at pharmacists. A two-day seminar to "kick-off" CSM activities will be conducted once initial materials are prepared. "Round-table" or workshop-type sessions will be held twice yearly as a part of on-going motivation of pharmacists and will also serve to identify problems with promotion, supply, and sale of CSM products. Consideration will be given to conduct of a special RAPID-type presentation on one of these occasions, to sensitize pharmacists to the problems of rapid population growth and closely-spaced pregnancies.

Medical detailing to pharmacists and physicians. Under the CSM activity, a field staff of five family planning detailers will be recruited by the ONFP and trained, under subcontracts, through a private Tunisian organization which recruits, trains, and supervises detailers for private pharmaceutical companies. The ONFP Social Marketing Division (Marketing Manager) and the ONFP's staff pharmacist will assist in selection and development of training programs for these detailers. The CSM Marketing Manager will have responsibility for monitoring these délégués.

Special promotional materials (brochures, calendars, prescription pads) will be designed to be distributed, along with samples, by the délégués. At least three times a year one-day seminars will be held at which délégués will exchange ideas and receive on-going training designed to up-grade their skills.

Strengthening of contraceptive distribution system. The project will provide technical assistance to study the existing distribution system and possible alternatives.

(c) Component Number 3: Targetted and Evaluated Training

This goals of this component of the project are to:

- institute and strengthen family planning training programs in the three medical schools, twelve schools of public health and one school of social work so that the ONFP no longer is responsible for basic professional family planning education;
- reinforce the practical training program for several categories of health and social workers to respond to the information and family planning needs of different segments of the population;
- train program administrators; and,
- provide long and short-term US and 3rd country based training for population specialists and support for attendance at

international conferences.

Academic Training

The ONFP will, under the project, conduct a series of motivational workshops for teachers in professional schools which will examine implementation issues for the program. A series of curriculum development workshops will also be held to design family planning training modules for training of students at these institutions.

The project will provide funds for short term technical assistance to the ONFP by training experts who will participate in program design and in the development of evaluation methods and instruments at the ONFP's training center. The project will also provide a financial contribution on a diminishing basis for direct training costs, including subcontractors hired for training, materials, supplies, and direct administrative support costs (except salaries). The collaboration of U.S. cooperating agencies and training institutions will be sought to help the ONFP strengthen family planning training in the medical schools and to stimulate fruitful linkages with U.S. educational institutions.

In-Service Training

The project's contribution to this activity will be primarily through short-term technical assistance in program design and evaluation and, to a lesser extent, to supporting the cost of audio-visual training equipment for the national training center and four peripheral training units. The equipment will consist of: overhead and slide projectors, video recorders, plastic anatomy models and photocopiers. The amount for this equipment will be approximately $30,000 over the life of the project. In addition, the project will support training of MOPH and MSA personnel through subcontracts.

Development of a detailed framework for a systematic approach to program design, implementation and evaluation will begin in FY 86. The bulk of the in-service training activities will be carried out in FY 86 and FY 87. Training of trainers activities will be undertaken in FY 86 - 87 and will decrease thereafter. Throughout the project, the national training center will also focus on the organization and management of a countrywide in-service training program at the regional level and international training.

Training Program Administrators

The project will provide short-term training for the professional staff of the ONFP training center which is related to improving their functioning in training areas supported by the project.

* * * * * *

The following criteria must be met by each of the above training activities which is to be funded under the project:

1) The program must address one of the following areas:

- development of efficient delivery of family planning information and services to meet the ONFP demographic objectives for a specified population group;
- focus on further integration of family planning into regular medical and other educational programs;
- development of increased participation of field level personnel from other institutions in family planning, IEC and service delivery;
- shifting of basic training from the ONFP to professional schools; or,
- establishment of regular, periodic review of staff work performance.

2) Methods for establishing costs of the training exercise must be clearly delineated and documented.

3) The target audience must be clearly identified and recruitment plans must be developed; for programs aimed at staff from other agencies, formal agreement from these agencies must be obtained.

4) A minimum enrollment agreed upon by the USAID and the ONFP Director of International Cooperation must be achieved.

5) A clear evaluation plan, relating training to service delivery, must be undertaken.

6) The training purpose and objectives must be clearly stated and a training plan aimed at achieving these objectives must be included.

A yearly training plan will be submitted by the Director of the ONFP national training center as prescribed in the PP section, Project Implementation.

USAID will disburse its contribution for training costs after receipts for the training session have been received by the project officer. The USAID financial contribution for training costs will be for training materials, subcontractors providing training, supplies and direct administrative support costs (except salaries). Reimbursement on these expenditures will be at the rate of 80% in the first year, 60% in the second year and 40% in the third year of the project. The maximum amounts on which these percentages will be allowed are $143,800, $120,000 and $115,000 for the first, second and third years, respectively.

US and Third-Country Training

The project will support long-term training of ONFP and relevant MOPH staff leading to a graduate degree in management of family planning programs, demography, operations research, or other disciplines directly relevant to the Tunisian national family planning program. Also, the project will support short-term training in the U.S. and third countries which leads to skills immediately applicable in improving the Tunisian family planning program. It is anticipated that at least three individuals will receive graduate degrees under the project's sponsorship and that at least ten will receive short-term training. All international airfares will be paid by the GOT.

(d) Component No. 4: Demographic and Family Planning Service Delivery Research

The research activities funded by this project will focus on obtaining data for (1) targetting of family planning service delivery resources, (2) project evaluation, and (3) strengthening Tunisian population capabilities. These activities will be primarily under the direction of the Population Division of the ONFP, but will also include the Human Resources Division of the Ministry of Plan (MOP).

Resource Targetting

Targetting of family planning resources is defined to include research and other activities with focus on:

- determinants of method-specific contraceptive acceptance by different population subgroups;
- deterrents to use of family planning services and contraceptives; and,
- alternatives to the current family planning service delivery system which the GOT could adopt as a means of improving the cost-effectiveness of family planning service delivery in urban, peri-urban and rural areas.

Research activities will measure impact, coverage, and costs. Results from these research activities, which may involve the support of small pilot activities, will provide information of value to the GOT's programming decisions in family planning service delivery.

The criteria to be applied in the selection and design of these research activities are as follows:

(1) The activity must clearly address a question of program-targetting in the areas listed above.

(2) If the research proposes to examine an alternative delivery system on a pilot basis, the proposed

alternative must (a) utilize part of the GOT's existing social service delivery structure, with significant collaboration of the MOPH and MSA or other health agency personnel and financial contribution (75% of personnel, 25% of research costs. A.I.D. will support 100% of external technical assistance). (b) contribute to inter-Ministerial/agency collaboration.

(3) The population studied must be representative of a large segment of the populaton or be an important target subpopulation.

(4) The study methodology must be appropriate to address the question:

(a) research questions must be clearly stated,
(b) hypotheses must address research questions,
(c) preliminary sampling plan must be included,
(d) respondent burden must be reasonable,
(e) data collection methods must be reliable and valid,
(f) the analysis plan must be scientifically valid and must address the research question with the data to be collected, and,
(g) implications of findings for programmatic decisions must be clear.

(5) Staffing must be clearly delineated.

(a) A.I.D. will not support ONFP salaries;
(b) allocation of ONFP staff to project must represent sufficient time to adequately manage project and must not conflict with other responsibilities;
(c) if necessary, the contractor will support salaries for non-GOT interviewers, data entry personnel and other research personnel, but only on a temporary, contractual basis;
(d) A.I.D. will support external technical assistance if needed for study design or data analysis.

(6) A plan for implementation and timely dissemination of research results to program decision makers must be included.

(7) Total cost of A.I.D. contribution to each activity must not exceed $125,000. A.I.D. will support up to eight studies over the LOP.

(8) Research activity must be completed by PACD (June 30, 1989).

(9) GOT contribution for each activity must be at least 25%.

Adherence of proposals to these criteria will be jointly

assessed by the contractor and the Director of the ONFP Population Division. Funds for research in resource targetting will be disbursed only after it has been so determined that the activities meet the above criteria.

In addition to funding the above new research activities, the project will support the analysis of data obtained from centrally-funded research activities. In each case, however, the data must meet the criteria above for new activities to insure the scientific validity of findings.

In addition, at least half of the activities that the project will fund in this component will be activities which aim at cost effectiveness, broader coverage, and use of either the MOPH, the MSA or other Tunisian health agencies involved in delivering family planning services.

Project Evaluation

Research activities aimed at project evaluation will include a contraceptive prevalence survey to be performed late in 1987 and will provide data for assessing the overall success of the project, including demographic growth rate, crude birth rate and the contraceptive prevalence rate, by method and geographic region.

Other activities aimed at improving local research capacity will include support costs for Population Division staff and other appropriate individuals to attend international population conferences, with priority toward support of those staff members who will be presenting results of research activities in Tunisia. Up to three such attendances will be supported each year of the project. Approval for attendance will be by the USAID on the request of the Director of International Cooperation of the ONFP.

Natural Family Planning Activities

Finally, the project will provide support to a Tunisian nongovernmental organization, L'Action Familiale de Tunisie, under the resource targetting, to continue ongoing natural family planning activities. L'Action Familiale has for several years been engaged in education activities furthering natural family planning in Tunisia. This project will direct resources to it in FY 86 and FY 87.

(e) Project Administration

The project budget also covers costs of administration of the prime contractor and costs of administering and coordinating activities of involved cooperating agencies, NGOs and subcontractors. This budget supports a full-time project manager and a half-time secretary. It also provides logistic

support, office equipment, travel and communications.

(f) Contraceptives

The project provides centrally-procured contraceptives to ensure supplies in the private and public sectors over the course of the project. These contraceptives will be procured through AID/W under PIO/Cs. In addition, overpacking of these contraceptives for the private sector component will be covered by the project. The source and origin of all contraceptives will be the United States.

Article II: Contribution of the Parties

In order to achieve the purpose and objectives of the Project, the Parties will make inputs to the Project as described below.

A. A.I.D.

This section describes A.I.D.'s anticipated inputs to the Project. Funding levels indicated are the anticipated life of project funding. Funding indicated in excess of that actually obligated under this Agreement will be provided under future increments, subject to the conditions set forth in Section 2.2 of this Agreement.

1. Technical Assistance ($3,298,700)

Technical assistance under the project will include training support, assistance in conducting knowledge, attitude and practice surveys, development of methods for assessing cultural appropriateness and impact of messages, development of messages, and assistance in developing research and evaluation protocols.

2. Training ($ 777,800)

Training activities include long-term training in demography, epidemiology, management and related areas, short-term training directly related to improving functioning in family planning service delivery, methods of social marketing and marketing research, inservice education and on-the-job training and evaluation.

3. Commodities ($ 969,300)

The project will provide contraceptives for both the private sector initiative and for activities in the public sector. In addition, minimal amounts of audio-visual equipment will be provided for the training center and for the IEC Division of the ONFP.

4. Evaluation/Audit ($ 130,000)

A mid-term project evaluation will be conducted by a joint GOT/USAID team to assess project success. In addition, there will be an audit of the project in 1987 by A.I.D..

5. Other ($1,338,700)

The USG contribution to the project budget also includes costs for up to eight research targetting activities, not included in the above figures. These activities seek to identify ways to increase program coverage and to reduce program costs, while at the same time maintain program quality. In addition, a small amount is included to support natural family planning activity in Tunisia. Also, the project supports minimal costs for overpacking of contraceptives in Tunisia.

6. Contingencies ($ 681,900)

The USG contribution includes a contingency allocation in the amount of 10% of the USG contribution.

7. Inflation ($ 303,600)

USG contributions are increased by 5% per annum, compounded, to cover costs of inflation during the life of the project.

B. GRANTEE

Under its general obligation under Section 3.2 of this Agreement to provide funds and resources needed for the Project, the Grantee will make the following inputs to the Project:

1. Technical Assistance (TD 745,300)

The GOT contribution to the technical assistance component includes salary support for Tunisian counterparts under technical assistance activities, salaries for CSM staff, in-country support for these activities, and a contribution to support for research activities and administration of the project. This support is mandatory to ensure timely execution of assistance activities and follow-up of activities between visits by experts.

2. Training (TD 171,700)

Tunisian support for training activities includes support for the central and regional training centers, both in terms of space and logistical support and staff. In addition, the Tunisian contribution for support of specific training

activities increases over the life of the project and the figure above includes this increasing support.

3. Commodities (TD 184,100)

Commodity support by the GOT includes purchase of contraceptives for the public sector program, purchase of contraceptives in the early phases of the program for the private sector program, and purchase of equipment for training centers not covered under the project.

4. Other (TD 210,000)

The GOT contribution includes costs of travel for training, some overpacking of contraceptives, local transportation costs, and per diem costs for trainees, all not reflected in the above items.

5. Contingencies (TD 147,400)

The GOT contribution includes a 10 percent allocation for contingencies, based on all other project costs.

6. Inflation (TD 162,600)

Inflation estimates for the GOT contribution are based on a 12% inflation rate, compounded, for local currency contributions and a 5% inflation rate, compounded, for foreign exchange costs.

Article III: Implementation

A. Administration

The ONFP will be the primary recipient of U.S. assistance under this project. The ONFP has financial autonomy (authority to disburse without prior approval from other agencies) and, under the tutelage of the Ministry of Family and Promotion of Women (MFPF), relative management autonomy. The ONFP has authority to recruit and contract.

The President Director General (PDG) of the ONFP maintains final authority on technical matters and project activities in accordance with general GOT, ONFP, and "Conseil d'Administration" policies. The PDG is the ONFP's signatory and the direct counterpart of the USAID project manager for the bulk of the activities under this project.

The ONFP has maintained close and open contact with USAID throughout project design. Major project activities will be elaborated with ONFP technical staff during implementation. Field activities will be implemented in collaboration with ONFP

regional délégués and staff.

Other GOT ministries and/or Tunisian organizations participating in the project will include the MOPH, MSA, and PVOs. This project will encourage the assumption by these groups of a more active service delivery role. The ONFP has initiated this process via its Commission de Programmation with respective groups. USAID will promote these actions by setting aside funds for use only with participating organizations.

The contraceptive social marketing activities will engage local Tunisian organizations in the private sector as needed to execute specific activities. This will be done through subcontracts under the principal contracts with ONFP approval and will be with such organizations as a private research organization to conduct qualitative research prior to message development and in testing product packaging; an advertising agency to produce media materials, promotional materials and packaging for the CSM products; and an organization to recruit, train and supervise detailers and develop the medical detailing system.

Research and training technical assistance and public sector IEC will be carried out under a competitively awarded, Direct A.I.D. contract. This contractor will hire a part-time, long term (30 p/m) coordinator/advisor. This individual will work directly with the ONFP to handle administrative details for the project and also to provide technical assistance related to programming, management and budget structure, training, IEC and technical assistance needs. The contractor will be required to support most aspects of project implementation, identification and scheduling of short-term consultants and scopes of work, and identification of training candidates and programs, etc. In addition, the contractor will coordinate work of all other contractors, under supervision of the A.I.D. project monitor.

The contractor will be responsible for working with the ONFP IEC Division in establishing the Social Marketing unit and operations. This will include training (on-the-job and formal), establishing contacts with private sector marketing and advertising companies, assisting in market and audience research design and implementation, assisting in establishing a contraceptive distribution system, overseeing the design of IEC materials related to CSM, etc; and for identifying and scheduling short term consultants in CSM activities.

The USAID/Tunis Population portfolio will be monitored by the Mission's Program Office. USAID will assume administrative, documentary and coordinative responsibilities of the project.

B. Procurement

Procurement of contraceptives under project funding will be by A.I.D. through its central contracts for contraceptive procurement. The contractor will, upon request of the ONFP, prepare a Project Implementation Order for Commodities which will then be forwarded to A.I.D. by the Mission in Tunis. Other commodities will be procured by the contractor. As noted elsewhere in this Agreement, all commodities procured must have their source and origin in the United States unless agreed to in writing by A.I.D. In any case, relevant A.I.D. regulations shall prevail in all procurements under the project.

C. Implementation Schedule

The project will begin in the first quarter FY 1986 when the contracting process will begin. In the third quarter, after signing the direct A.I.D. contract, activities under the CSM component will begin and qualitative research for IEC activities will be underway. Messages for broad dissemination will also begin in the third quarter and will continue throughout the life of the project. Two years after the signing of the contract, these messages will be revised, based on a second survey which will take place in the third quarter of the second contract year.

The ONFP will hire staff for its CSM unit in the first quarter of FY 1986 and will train these staff beginning in the second quarter. Technical assistance for this project component will begin as soon as project activities begin and will continue throughout the first five quarters of project activity. After this, this assistance will occur every other quarter throughout the life of the project. Observational tours to sensitize ONFP and other GOT officials to CSM activities in other countries will occur during the first two quarters of contract activity. CSM activities in IEC will follow a schedule consistent with that of other IEC activities.

Staff for the central training center will be hired by the ONFP in the first quarter of contract activities. These staff will be trained in the second quarter and a formal training plan developed during this quarter. This plan will be finalized in the third quarter of this year. Long-term trainees will be identified by the ONFP by the second quarter of FY 1986 and two will be sent to the U.S. for the September, 1986 semester. Another two will be sent for the September, 1987 semester. The training of trainers component of the project will begin immediately after the contract is signed and will be phased-out by the third quarter of the second contract year. The inservice component will begin by the third quarter

of the first contract year and will continue throughout the life of the project. Finally, conferences supported by the ONFP will take place in each of the three years of project activity.

Resource targetting research activities will take place over the entire three years of project assistance. The cost-benefit study will begin in the third quarter of the first contract year and will be completed by the first quarter of the third contract year. The contract for the contraceptive prevalence survey will be negotiated by the third quarter of the first contract year and the study will take place during the second and third years of project activity.

The project evaluation will take place in the first quarter of FY 1988. The project assistance completion date is June 30, 1989.

Article IV: Evaluation

Evaluation is a built-in and crucial component of this project. It is designed to insure that project purposes and assumptions as stated in the logical framework are being attained. It also attempts to measure what changes have taken place and the impact of the project over its life. The evaluations planned during the life of the project include a joint GOT/USAID mid-point evaluation. This will be an on-site assessment which will last approximately one month.

Article V. Illustrative Financial Plan

The Illustrative Financial Plan, Attachment 1 to this Annex, sets forth the planned contributions of the Parties. Changes may be made to the Plan by written agreement of the representatives of the Parties identified in Section 8.2 without formal amendment of the Agreement, provided such changes do not cause (1) A.I.D.'s Grant contribution to exceed the amount set forth under Section 3.1 or (2) the Government's contribution to be less than the amount set forth under Section 3.2.

Annex I - Attachment 1

TABLE I.1: Illustrative Financial Plan

	COMP #1		COMP #2		COMP #3		COMP #4		ADMIN	CONTR.		TOTALS	
	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T	A.I.D.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.
TA	1693.6	93.3	689.5	135.0			505.6	517.0	410.0			3298.7	745
TRAINING			91.8	22.4	671.0	149.3	15.0					777.8	171
COMMODITIES	30.0	1.0			30.0					909.3	183.1	969.3	184
OTHER				178.6		21.0	1212.0	1.2		126.7	9.2	1338.7	210
EVALUATION/ AUDIT									130.0			130.0	
CONTINGENCIES	180.4	11.0	81.0	38.1	73.1	19.3	182.1	57.1	56.7	108.6	20.9	681.9	146
INFLATION	79.9	15.5	28.2	44.7	30.3	23.0	88.0	53.0	27.1	50.1	16.6	303.6	152
TOTAL	1983.9	120.8	890.5	418.8	804.4	212.6	2002.7	628.3	623.8	1194.7	229.9	7500.0	1610

Note: A.I.D. inputs are $000;
G.O.T. inputs are TD 000.

ANNEX 2: Project Grant Standard Provisions Annex

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters

To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, The Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use. (See HB 18).

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit.

The Grantee will:

(a) furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION C.2. Eligibility Date. No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise by furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4. Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be produced on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.6. Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval or on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Project Implementation Letters) without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this sub-section must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance.

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in U.S. dollars or, as A.I.D. may agree in writing, in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in

any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnization received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government-Owned Excess Property. The Grantee agrees that wherever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

Article D: Termination; Remedies.

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds.

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement,

A.I.D., notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the authoriwed use of such funds for the Project will be returned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Grantee.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

Projet AID No. 664-0331

Date: 30 Août, 1985

ACCORD DE DON

ENTRE

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR LE PROJET

PLANNING FAMILIAL ET DEVELOPPEMENT
DE LA POPULATION

COPIE CONFORME

TABLE DES MATIERES
ACCORD DE DON

		Page
Article 1: L'Accord		1
Article 2: Le Projet		
SECTION 2.1	Définition du Projet	1
SECTION 2.2	Nature Différentielle du Projet	1
Article 3: Financement		2
SECTION 3.1	Le Don	2
SECTION 3.2	Les Ressources du Bénéficiaire pour le Projet	2
SECTION 3.3	Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet	3
Article 4: Conditions Préalables au Déboursement		3
SECTION 4.1	Premier Déboursement	3
SECTION 4.2	Autres Déboursements	3
SECTION 4.3	Notification	4
SECTION 4.4	Date d'Expiration des Conditions Préalables	4
Article 5: Conventions Spéciales		4
SECTION 5.1	Evaluation du Projet	4
SECTION 5.2	Gestion de l'ONFP	5
SECTION 5.3	Promotion de chaque méthode de contraception	5
SECTION 5.4	Contribution du Ministère de la Santé Publique	5
SECTION 5.5	Prohibition des Activités liées à l'Avortement	5
Article 6: Source d'Achat		5
SECTION 6.1	Coûts en Devises	5
SECTION 6.2	Coûts en Monnaie Locale	6
Article 7: Déboursements		6
SECTION 7.1	Déboursement pour les Coûts en Devises	6
SECTION 7.2	Déboursement pour les Coûts en Monnaie Locale	6
SECTION 7.3	Autres Formes de Déboursement	7
SECTION 7.4	Taux de change	7
Article 8: Divers		7
SECTION 8.1	Communications	7
SECTION 8.2	Représentants	8
SECTION 8.3	Annexe des Dispositions générales	8
SECTION 8.4	Libellé de l'Accord	8
Annexe 1: Description du Projet		9
Annexe 2: Dispositions Générales pour le Don au Projet		28

Projet AID No.664-0331

Accord de Don pour Projet

Daté: 30 Août, 1985

Entre
La République Tunisienne ("Bénéficiaire")
Et
Les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D")

ATTENDU QUE la REPUBLIQUE TUNISIENNE et les ETATS-UNIS D'AMERIQUE ont conclu un Accord d'Assistance Economique, Technique et connexe, daté du 26 mars 1957 en application duquel le présent Accord est conclu entre le Bénéficiaire et l'AID,

PAR CONSEQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit:

Article 1: L'Accord

L'objet du présent Accord est de fixer les conditions que doivent remplir les Parties susmentionnées ("Parties") quant à l'éxecution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-dessous par les Parties et quant au financement du Projet par les Parties..

Article 2: Le Projet

SECTION 2.1 Définition du Projet. Le Projet, qui est décrit plus en détail à l'Annexe 1, consiste en la fourniture d'assistance technique, de formation et de marchandises à l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) afin d'améliorer l'utilisation des méthodes contraceptives modernes en les augmentant d'un pourcentage de 9 points d'ici l'année 1988. Ceci se fera par des interventions dans le domaine du planning familial axées sur l'aspect démographique, d'un marketing social des contraceptifs, et d'une amélioration de l'organisation, de la gestion, de l'évaluation et du coût-éfficacité des services de planning familial. Le Projet prendra en charge les activités de prestation de services de Planning Familial du Ministère de la Santé Publique (MSP) et du Ministère des Affaires Sociales (MAS). L'annexe 1, ci-jointe, donne la description détaillée du Projet. Les éléments de la description présentés à l'Annexe 1, peuvent être modifiés par accord écrit des représentants agréés des Parties, désignés à la Section 8.2, sans amendement officiel du présent Accord.

SECTION 2.2 Nature Différentielle du Projet

(a) La contribution de l'AID au Projet se fera par tranches dont la première sera fournie conformément à la Section 3.1 du présent Accord. Les tranches ultérieures seront sujettes à la disponibilité

des fonds à l'AID à cette fin ainsi qu'à l'accord mutuel des Parties de poursuivre le Projet, au moment d'une tranche ultérieure. On estime que, sous reserve des conditions précitées, la contribution totale de l'AID sera de $7.500.000.

(b) Dans le cadre de la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet fixée dans cet Accord, l'AID, après consultation avec le Bénéficiaire, peut spécifier dans des lettres d'Exécution du Projet, les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds accordés par l'AID au titre d'une tranche individuelle d'assistance.

Article 3: Financement

SECTION 3.1 Le Don. Pour aider le Bénéficiaire à financer les coûts de l'exécution du Projet, l'AID, conformément à la loi sur l'Assistance à l'Etranger de 1961, telle qu'amendée, accepte d'accorder au Bénéficiaire, aux termes de cet Accord, un don qui ne dépassera pas Un Million Huit Cent Dix Huit Mille Dollars ($1.818.000) des Etats-Unis (U.S) ("Don").

Ce Don peut être utilisé pour financer les coûts en devises étrangères, tel que défini à la Section 6.1, et les coûts en monnaie locale, tel que défini à la Section 6.2, des biens et services requis pour le Projet.

SECTION 3.2 Ressources du Bénéficiaire pour le Projet

(a) Le Bénéficiaire accepte de fournir ou de faire fournir pour l'exécution du Projet tous les fonds, outre le Don, et toutes autres ressources requises pour exécuter le Projet d'une manière éfficace et en temps voulu.

(b) Les ressources fournies par le Bénéficiaire pour le Projet ne seront pas inférieures à l'équivalent de 1.610.400 D.T., y compris les coûts "en nature".

SECTION 3.3 Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

(a) La "Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet" (DAAP), fixée au 30 juin 1989, ou à toute autre date dont les Parties peuvent convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que tous les services financés au titre de ce Don auront été exécutés et tous les biens financés au titre de ce Don auront été fournis pour l'exécution du Projet, comme prévu dans le présent Accord.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, elle n'émettra ni appouvera des documents qui autoriseraient le

déboursement du Don pour la préstation des services exécutés après la DAAP ou pour des biens fournis aux fins du Projet, tel que prévu dans le présent Accord, après cette même date.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, doivent parvenir à l'AID ou à la banque indiquée à la Section 7.1 au plus tard neuf (9) mois après la DAAP ou toute autre période dont l'AID convient par écrit. Après cette période, et après avoir envoyé un avis écrit au Bénéficiaire, l'AID peut, à n'importe quel moment, réduire le montant du Don de tout ou partie de ce montant pour lequel des demandes de déboursement, accompagnés des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, n'ont pas été reçues avant l'arrivée à expiration de ladite période.

Article 4: Conditions Préalables au Déboursement

SECTION 4.1 Premier Déboursement. Avant le premier déboursement au titre du Don, ou avant la publication par l'AID des documents en vertu desquels le déboursement sera effectué, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'AID sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette dernière, une déclaration du nom de la personne représentant le Bénéficiaire ou agissant en son nom, tel que spécifié à la Section 8.2, et de tous autres représentants, ainsi que le spécimen de signature de chaque personne dont le nom figure dans ladite déclaration.

SECTION 4.2 Autres Déboursements

(a) Avant tout déboursement au titre du Don, ou toute publication par l'AID des documents en vertu desquels un déboursement sera effectué pour tout contrat de pays hôte, le Bénéficaire devra, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit, fournir à l'AID sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette dernière:

(i) les appels d'offre ou demandes de soumissions pour la fourniture de services ou de biens destinés au projet, d'une valeur estimative de plus de 100.000$, y compris la partie qui sera payée en monnaie locale, avant leur publication; et

(ii) les contrats financés au titre du Don, et d'une valeur supérieure à 100.000$, y compris la partie qui sera payée en monnaie locale, avant leur signature par le Bénéficiaire.

(b) Avant tout déboursement, ou l'émission de documents d'engagement en vertu desquels les déboursements pour ce projet pourront être éffectués après la publication du VIIème Plan de Développement, le Bénéficiaire devra fournir à l'AID, sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette dernière, des preuves attestant que les subventions consenties aux produits contraceptifs en vente en pharmacie ont été sensiblement réduites et que leurs prix ont été relevés à un niveau susceptible de promouvoir leur vente par les pharmaciens et les grossistes en produits pharmaceutiques et de couvrir les dépenses renouvelables de l'ONFP.

SECTION 4.3 Notification. Lorsque l'AID aura verifié que les conditions préalables décrites aux Sections 4.1 et 4.2 ont été remplies, elle en avisera aussitôt le Bénéficiaire.

SECTION 4.4 Dates Finales d'Accomplissement des Conditions Préalables.

Si les conditions définies à la Section 4.1 n'ont pas été remplies, dans un délai de 90 jours à partir de la date de cet Accord, ou à toute autre date ultérieure dont l'AID pourra convenir par écrit, cette dernière pourra, si elle le désire, résilier cet Accord par avis écrit adressé au Bénéficiaire.

Article 5: Conventions Spéciales

SECTION 5.1 Evaluation du Projet. Les Parties conviennent d'établir un programme d'évaluation qui fera partie du projet. Sauf si les Parties conviennent autrement par écrit, ce Programme comprendra, durant l'exécution du Projet, et une ou plusieurs fois par la suite:

(a) l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Projet;

(b) l'identification et l'évaluation des problèmes ou contraintes qui peuvent constituer un obstacle à la réalisation de ces objectifs;

(c) l'évaluation de la meilleure façon d'utiliser ces informations afin de surmonter ces problèmes; et

(d) l'évaluation, autant que cela sera possible, de l'impact du Projet au niveau du développement global.

L'ONFP, en collaboration avec les institutions résponsables de l'assistance technique dans le cadre du Projet, devra mettre au point un système d'information conforme aux critères de l'AID en matière d'évaluation du projet. Les évaluations périodiques requises

dans cette Section seront effectuées par des équipes composées de représentants de l'AID et de fonctionnaires du gouvernement tunisien désignés par l'ONFP.

SECTION 5.2. Gestion de l'ONFP. Le Bénéficiaire et l'ONFP acceptent d'étudier et d'exécuter les changements administratifs de gestion qui permettront à l'ONFP d'accomplir sa mission de façon plus efficace et plus efficiente. L'étude traitera du rôle de l'ONFP en relation avec celui du Ministère de la Santé Publique, du secteur privé, des pharmacies et des écoles médicales. Cette étude devra être terminée au mois de décembre 1986, et le projet fournira l'aide technique nécessaire à l'ONFP pour sa réalisation.

SECTION 5.3. Promotion de Méthodes Spécifiques. Le Bénéficiaire accepte de demander que soit assurée la promotion de méthodes de contraception spécifiques dans les pharmacies dans un délai de 120 jours après la date d'entrée en vigueur de cet Accord et de permettre cette promotion par voie des mass medias dès la deuxième année du projet.

SECTION 5.4. Contribution du Ministère de la Santé Publique. Le Bénéficiaire accepte d'accroitre la contribution du Ministère de la Santé Publique en tant que fournisseur de services en matière de planning familial, et particulièrement pour les opérations de ligature des trompes, la distribution des dispositifs intra-utérins et des pilules, les conseils pour le planning familial pré- et post-partum, et l'accouchement dans les zones rurales et d'établir une meilleure coordination entre le Ministère de la Santé Publique et l'ONFP en ce qui concerne les prestations des services de planning familial. L'ONPF et le Ministère de la Santé Publique devront établir un plan et un calendrier des actions visant à accroitre la contribution du Ministère de la Santé Publique dans ces domaines, dans un délai de six mois après la signature de cet Accord.

SECTION 5.5. Prohibition des Actions liées à l'Avortement. Les fonds fournis au titre de ce Don ne pourront par servir à financer des coûts liés à: (a) la réalisation de l'avortement en tant que méthode de planning familial, (b) des efforts pour motiver ou obliger toute personne à subir un avortement, (c) des recherches biomédicales liées, en totalité ou en partie, à des méthodes d'avortement ou à l'exercise de l'avortement en tant que méthode de planning familial, ou (d) la promotion active de l'avortement en tant que méthode de planning familial.

Article 6: Source d'Achat

SECTION 6.1. Coûts en Devise. Conformément à la Section 7.1, les déboursements seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, ayant

leur source et leur origine aux Etats-Unis (Code 000 du Code Géographique de l'AID tel qu'il est en vigueur à l'époque où les commandes sont placées et les marchés passés pour l'acquisition de ces biens et services) ("Coûts en Devises"), à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit et à moins que la Section C.1 (b) de l'Annexe sur les Dispositions Générales n'en stipule autrement quant à l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime seront financés par le Don seulement lorsque le transport est effectué à bord de navires battant pavillon des Etats-Unis sauf si l'AID en convient autrement par écrit.

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale. Conformément à la Section 7.2, les déboursements seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et services requis pour le Projet ayant leur source et, à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, leur origine en Tunisie ("Coûts en Monnaie Locale"). Dans les limites de cet Accord, les "Coûts en Monnaie Locale" peuvent inclure la fourniture de ressources en monnaie locale requises pour le Projet.

Article 7. Déboursement

SECTION 7.1. Déboursement pour les Coûts en Devises. Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire peut obtenir le déboursement des fonds au titre du Don pour le financement des coûts en devises des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, conformément aux termes du présent Accord, en présentant à l'AID, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution de Projet, (A) des demandes de remboursement de ces biens et services, ou (B) des demandes à l'AID pour L'acquisition des biens et services ou nom du Bénéficiaires pour le Projet, ou (C) des demandes à l'AID d'émettre des Lettre d'Engagement pour des montants donnés directement à un (ou des) entrepreneur(s) ou fournisseur(s) engageant l'AID à payer ce ou ces entrepreneur(s) ou fournisseur(s) pour ces biens et services.

SECTION 7.2. Déboursement pour les Coûts en Monnaie Locale

(a) Après avoir satisfait aux Conditions Préalables, le Bénéficiaire peut obtenir le déboursement des fonds pour le financement des coûts en Monnaie locale nécessaires à l'exécution du Projet conformément aux termes du présent Accord, en soumettant à l'AID, accompagnées des pièces justificatives indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, des demandes de financement de ces coûts. Les déboursements par l'AID seront effectués sous forme de remboursement de biens ou services nécessaires pour le projet, ou, si les avances en monnaie locale sont convenues mutuellement, les

déboursements seront versés à un compte spécial afin de garantir, entre autres, qu'aucun des fonds fournis par l'AID ne sera utilisé pour financer l'un des coûts prohibés définis à la Section 5.5 de cet Accord.

(b) Les fonds en monnaie locale avancés par l'AID au Bénéficiaire pourront être ultérieurement avancés par le Bénéficiaire à toute autre organisme aux fins du Projet avec l'accord de l'AID, à la condition que ces avances soient versées à un ou des comptes séparés afin de garantir que ces fonds ne pourront pas être utilisés pour financer des coûts prohibés, tel que défini à la Section 5.5. de cet Accord.

SECTION 7.3. Autres Formes de Déboursement. Les déboursements du Don peuvent également s'éffectuer par d'autres moyens dont les Parties peuvent convenir par écrit.

SECTION 7.4. Taux de Change. Sauf indication spécifique prévue à la Section 7.2., si les fonds fournis dans le cadre du Don sont introduits en Tunisie par l'AID ou par un organisme privé ou public pour satisfaire aux obligations de l'AID, le Bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que ces fonds peuvent être convertis en monnaie locale au taux de change le plus élevé qui, à l'époque de la conversion, n'est pas illégal en Tunisie.

Article 8: Divers

SECTION 8.1: Communication. Tout avis, demande, document ou autre communication présenté par une Partie à l'autre dans le cadre du présent Accord devra l'être par écrit, par télégramme ou par cable et sera considéré comme remis ou envoyé lorsqu'il parviendra à la partie intéressée à l'adresse ci-après:

Au Bénéficiaire: Ministère des Affaires Etrangères
Sécrétariat d'Etat à la Coopération
Internationale
Rue d'Iran
Tunis, Tunisie

A l'AID: Agence pour le Développement
International
a/s Ambassade Américaine
144 Avenue de la Liberté
Tunis, Tunisie

Adresse télégraphique: Directeur USAID
Amembassy Tunis

Toutes les communications seront rédigées en anglais. D'autres

adresses peuvent remplacer l'adresse ci-dessus sur avis de l'intéressé.

SECTION 8.2. Représentants. Aux fins du présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne nommée par le Secrétariat d'Etat pour la Cooperation Internationale ou la personne agissant en son nom, et l'AID sera représentée par le directeur de la Mission de l'USAID en Tunisie ou la personne agissant en son nom, chacune d'elle pouvant, par avis écrit, désigner d'autres représentants à toutes fins autres que celles d'éxercer le pouvoir au titre de la Section 2.1 pour réviser les éléments de la description élargie à l'Annexe 1. Les noms des représentants du Bénéficiaire, accompagnés de spécimens de signature, seront communiqués à l'AID qui peut accepter, comme dûment agréé, n'importe quel instrument signé par ces représentants en application du présent Accord, jusqu'à réception de l'avis écrit de révocation de leur autorité.

SECTION 8.3. Annexe des Dispositions Générales. Une "Annexe des Dispositions Générales pour le Don" (Annexe 2) est jointe au présent Accord et en fait partie.

SECTION 8.4. Libellé de l'Accord. Le présent Accord, ses Annexes et les Lettres d'Exécution du Projet sont préparés en anglais et en français. En cas d'ambiguité ou de conflit entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les ETATS-UNIS D'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date indiquée à la première page.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Par: _____
Ahmed Ben Arfa
Secrétaire d'Etat auprès
du Ministre des
Affaires Etrangères
Chargé de la Coopération
Internationale

Date: 30 AOUT 1985

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Par: _____
Peter Sebastian
Ambassadeur des
Etats Unis d'Amérique

Date: 30 AOUT 1985

Par: Emily C. Leonard
Emily C. Leonard
Directeur par intérim
USAID/Tunis

Date: 30 AOUT 1985

ANNEXE I: Déscription Détaillée du Project

Chapitre I: Déscription Générale du Projet

Le but du présent projet de population est la réduction du taux de fécondité en Tunisie. La finalité du projet est d'augmenter de 9 points le porcentage du taux de prévalence contraceptive vers 1988 et ce, par le biais d'interventions dans le domaine du planning familial qui focalisent sur l'aspect démographique, d'un marketing social de contraceptifs et d'une amélioration de l'organisation, de la géstion, de l'évaluation et du coût-éfficacité des services de planning familial. Ceci se fera au moyen d'actions qui s'inséreront dans quatre composantes, à savoir (1) des activités d'information, education et communication (IEC) conçues pour des groupes cibles bien définis et qui feront d'objet d'une évaluation, (2) un marketing social des contraceptifs, (3) une formation spécifique conçue selon la catégorie du personnel et la région et qui fera l'objet d'une évaluation, et (4) une orientation du programme qui comporterait des recherches démographiques et opérationnelles, et l'identification d'alternatives aux mechanismes de prestation des services du secteur public. Les activités spécifiques du projet aboutiront (1) à un accroissement du taux de prévalence contraceptive (méthodes modernes) qui atteindrait 42,7% des femmes mariées en âge de procréation FMAR qui constituent la population cible de ce projet de planning familial/population et (2) à un accroissement de l'approvisionnement en contracetptifs auprès des pharmacies privées de l'ordre de 52%. Ce projet se fera parallèlement aux activités financées par l'AID/Washington qui sont déjà programmées et qui continueront comme prévu.

Ces résultats seront l'aboutissement des efforts consentis dans les quatre domaines pré-cités. Ces efforts consisteront essentiellement à oeuvrer en vue d'assurer un accroissement de la quantité des contraceptifs distribués par les pharmacies privées et à coordonner les actions de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP), du Ministère de la Santé Publique (MSP) et des autres institutions publiques concernées en vue de relever la distribution des contraceptifs dans le secteur public. Les activités de formation et de recherches serviront d'assise pour l'amélioration de la prestation des services dans ces deux domaines.

Le projet soutient l'idée de faire transférer les préstations de services, actuellement assurées par l'ONFP, aux MSP et Ministère des Affaires Sociales. Les activités visées par ce tranfert sont celles qui font double emploi et celle qui peuvent être assurées plus éfficacement par ces Ministères. A cet égard, l'accent est tout particulièrement placé sur la coordination des activités de planning familial par l'ONFP et sur le contact direct établi avec le client par le MSP, notamment dans les dispensaires, les cliniques et autres centres de santé qui sont financés dans l'ensemble de la Tunisie. Le volet du projet portant sur la recherche et les ressources démographiques réserve un minimum de 50% de son financement pour soutenir des activités qui visent à faire transfèrer les fonctions

de préstations des services aux Ministères précités.

(a) Composante No. 1: Information, Education et Communication (IEC) La composante IEC du projet consistera à fournir à l'ONFP l'assistance technique et financière nécessaire pour développer et renforcer ses capacités en matière de (i) recherche, évaluation et confection de supports en vue d'améliorer la qualité et la conception d'activités d'IEC spécifiques aux différents groupes cibles, (ii) élaboration et exécution d'un programme de communication multi-média, basé sur des recherches effectuées à partir des évaluations et dont le but sera d'informer des populations spécifiques sur les différents contraceptifs et sur la disponibilité des services de planning familial, et (iii) confection et distribution de supports effectifs d'IEC en vue de répondre aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs potentiels des services de planning familial en matière d'information dans le domaine du planning familial et de la contraception.

L'accent qui sera mis sur l'IEC consistera à (i) renforcer l'utilisation des mass-média (notamment la radio et la télévision) pour faire parvenir aux populations des messages spécifiques et culturellement acceptables sur la contraception et les services; (ii) accroitre l'utilisation de supports audio-visuels et imprimés qui offrent une information culturellement acceptable sur le planning familial aux différentes populations selon leurs profils et leurs besoins spécifiques; (iii) assurer une participation plus substantielle du secteur de la santé et des institutions d'éducation dans les activités d'éducation et de promotion; et (iv) à fournir des services de counseling en périodes pré- et postnatales au sein et en dehors des formations sanitaires.

Le principal contractant de ce projet aura à travailler directement avec l'ONFP pour l'élaboration de stratégies et de messages spécifiques aux différentes populations-cibles. En outre, et pour usage par l'ONFP et le MSP, le contractant confectionnera des messages pour les mass-media et des présentoirs spécifiques à la promotion de la distribution des contraceptifs dans le secteur privé.

Durant la première année du projet, l'ONFP éffectuera des recherches et une expérimentation sur les supports de communication qui seront utilisés pour la promotion des services de planning familial. L'assistance technique nécessaire à la réalisation de ces activités comportera: (i) recherche et analyse des populations; (ii) élaboration d'un plan spécifique aux différentes populations et faisant appel aux médias; (iii) conception et élaboration d'un plan d'évaluation de l'IEC. Le résponsable des recherches du Service de Marketing Social qui fait partie de la Division de la Communication au sein de l'ONFP sera chargé de l'élaboration et du contrôle de la stratégie de recherche. Le contractant soutraitera avec un firme locale qui aura l'approbation de l'ONFP pour mener une série d'inverviews de type "Focus Groups" avec les contraceptrices actuelles et potentielles. L'analyse de ces interviews de type

focus-group fournira: (i) une base pour l'élaboration de messages préliminaires antérieurement à la collecte des données quantitatives et (ii) une base pour la confection d'un questionnaire qui sera utilisé dans une enquête nationale du type connaissances, attitudes et pratiques (CAP). Les résultats de l'enquête CAP seront utilisés dans la définition du profil des consommateurs et dans la segmentation des contraceptrices potentielles. Ils serviront également de ligne de base pour l'évaluation du projet.

Le résponsable des mass-medias au sein de la Division de la Communication à l'ONFP sera chargé conjointement avec le chef du service de Marketing Social de l'élaboration, de la supervision et de l'exécution d'un plan préliminaire d'intervention faisant appel aux médias. L'assistance téchnique nécessaire sera assurée par le contractant. Au cours de la première année du projet on procèdera à la confection de messages à caractère général aux fins de developper la conscience des populations quant aux bénéfices de la contraception. Au cours de la deuxième année du projet, parallèlement à la poursuite de ces efforts en matière d'IEC, il sera procédé à la confection de messages spécifiques aux différentes méthodes et orientés vers des tranches de la population qui auront été identifées par les recherches quantitatives et qualitatives, menées dans les phases antérieures du projet. La stratégie en matière de mass-médias sera développée en conséquence pour inclure ces activités.

Le contractant soutraitera avec une ou plusieurs agences de publicité dans la production par l'ONFP, de messages écrits ou radio et télé diffusés et aidera l'ONFP dans la planification de l'intervention dans les médias. Alors que la plan d'intervention dans les médias comportera des détails sur la campagne à mener, on éspère que les activités à inclure comporteront des messages radio et télé-diffusés, des panneaux publicitaires, des messages à diffuser dans les salles de cinéma et des affiches. D'autres supports de médias peuvent être inclus tels que des thèmes à traiter en courts métrages à l'intention des salles de cinéma et ou de la télévision; des présentations auditives ou visuelles à l'intention des groupes de femmes, des formations de la médecine de travail et de groupes similaires.

Le pré-testing de tous les messages et supports confectionnés sera fait antérieurement à leur utilisation. Une assistance technique sera fournie dans le pré-testing des messages en vue de déterminer leur acceptabilité par les différentes populations-clés.

Enfin, une quantité limitée d'équipement audio-visuel sera fournie à la Division de la Communiation de l'ONFP pour permettre à son personnel d'élaborer des stratégies d'IEC et des messages pour des groupes cibles selectionnés.

(b) Composante No. 2: Marketing Social des Contraceptifs La composante Marketing Social des Contraceptifs sera articulée sur (i) le renforcement d'une unité de marketing déjà existante par le biais du développement de sa capacité à concevoir et à exécuter des recherches, des programmes de communication et un plan de géstion dans le domaine du marketing; (ii) le renforcement du rôle des pharmaciens privés en tant que fournisseurs informés en matière de contraceptifs et de renseignements; (iii) la sensibilisation des médecins à l'utilité du planning familial et à leur rôle qui consiste à faire en sorte que les contraceptifs soient accessibles à tous les couples qui désirent les utiliser; et (iv) le renforcement du système de distribution des contraceptifs aux fins de garantir un réapprovisionnement non-interrompu.

Une assistance technique court-terme hautement spécialisée sera assurée durant les phases de recherches et de première planification des activités par le contractant. Ceci serait fait au moyen de visites alternées d'experts dans les domaines de la recherche et des stratégies en matière de marketing social, chaque visite durant approximativement six semaines, ou au moyen de visites d'un conseiller technique régional désservant la Tunisie et le Maroc. Outre la formation du personnel-clé de l'unité de Marketing Social, cette assistance technique court-terme couvrira d'autres domaines spécialisés, selon le besoin.

Actuellement, les ventes des contraceptifs n'assurent pas le recouvrement des dépenses afférentes aux coûts de distribution et de l'éducation des préstataires, puisque les contraceptifs sont fournis gratuitement aux pharmacies. La question de l'augmentation du prix des contraceptifs sera traité au cours de la vie du projet. Une étude sera faite sur les implications de cette augmentation tant en termes de demande que de coûts répétitifs. Le projet renferme une condition préalable au déboursement selon laquelle la structure des prix des contraceptifs doit être modifiée après la promulgation du VII plan de Développement, ce qui est une nécessité étant donné les implications du maintien d'un prix hautement compensé et la prise en charge par le gouvernement tunisien des prix des contraceptifs qui augmentent et des coûts relatifs à la distribution et à l'éducation du public. L'étude proposera une structuration des prix qui ne réduira pas la demande pour les contraceptifs et qui encouragera suffisamment les pharmaciens à promouvoir leurs ventes et les grossistes à promouvoir leur distribution et qui aura un effet positif sur le renouvellement du budget tunisien. Le contractant fournira à l'ONFP l'assistance technique nécessaire à l'élaboration et l'exécution de cette étude.

La composante Marketing Social des Contraceptifs oeuvrera éssentiellement en vue de la promotion des condoms et des

contraceptifs oraux, ainsi que les méthodes secondaires de contrôle de naissance. Ces deux méthodes ont été choisies en raison de la facilité relative de leur utilisation, à leur éfficacité et de leur vente actuelle en pharmacie. Les condoms fournis par l'USAID et vendus sous le nom de "WAHA" continueront à être fournis. L'emballage de ces produits utilisant des paquets pré-testés dans le cadre d'interviews de focus-group sera fait par une organisation sous-traitant avec le principal contractant.

Eléments de la Composante Marketing Social

i. Renforcement de l'Unité/Marketing de l'ONFP

Le renforcement de l'unité de Marketing Social impliquera la formation du Chef du Service de Marketing Social et de son personnel par l'intermédiaire d'une assistance technique. L'expertise dans ce domaine sera développée par la formation du personnel existant ou le recrutement de personnel étranger à l'Office selon le besoin. Le personnel de cette unité consistera en un résponsable des médias, un résponsable de la recherche et du résponsable du marketing.

Le projet assurera au personnel de ce service: une formation locale par l'intermédiaire de l'assistance technique prévue pour ce domaine; une participation à des ateliers régionaux conçus pour développer les capacités du personnel et des fournisseurs des programmes de Marketing Social des contraceptifs; des tours d'observation dans les cadres culturellement appropriés ayant connu une expérience réussie de marketing social; et une formation théorique aux USA au sein d'organisations possédant l'expertise appropriée et conjointement avec des agences de publicité, des firmes de recherches sur le marché ou des services de marketing au sein de sociétés pharmaceutiques.

ii. Renforcement du rôle des pharmaciens privés et sensibilisation des médecins

Les activités de Marketing Social des contraceptifs accroitra les ventes des contraceptifs oraux et des condoms dans le secteur privé (pharmacies) de 15% annuellement, et ce tout au long de la vie du projet. Les principales manières de renforcer le rôle des pharmaciens seront:

Prix. La manière la plus éfficace pour augmenter la vente des contraceptifs dans le secteur privé est l'établissement d'un prix qui soit raisonnablement profitable aux pharmaciens.

Information et Promotion auprès des pharmaciens Un nombre limité de recherches qualitatives sera mené auprès des pharmaciens préalablement à toute activité. Les conclusions de cette recherche seront utilisées dans la confection de supports promotionnels et

dans les activités d'éducation à l'intention des pharmaciens. Un séminaire de deux jours qui marquera le "lancement" des activités de Marketing Social sera organisé une fois que les premiers supports sont préparés. Des séssions de type "table ronde" ou atelier seront tenues deux fois par an comme faisant partie d'un processus continu de motivation des pharmaciens et qui serviront également à identifier les problèmes relatifs à la promotion, à l'approvisionnement et à la vente des produits de Marketing Social. On envisagera de programmer lors d'une de ces occasions une présentation spéciale du type RAPID, en vue de sensibiliser les pharmaciens aux problèmes engendrés par un accroissement rapide de la population et des grossesses non éspacées.

Représentants Médicaux auprès des Pharmaciens et des Médecins Dans le cadre des activités de Marketing Social, un personnel de terrain composé de cinq représentant-médicaux sera recruté et formé par l'ONFP aux termes de sous-contrats par le canal d'une organisation privée tunisienne qui recrute, forme et supervise les délégués médicaux auprès des sociétés pharmaceutiques privées. Le service de Marketing Social et le personnel de la pharmacie de l'ONFP aideront dans la séléction et la confection des programmes de formation à l'intention de ces délégués. Le chef du Service du Marketing Social aura la tâche de contrôler ces délégués.

Des supports promotionnels spéciaux (brochures, calendriers, carnets d'ordonnance) seront confectionnés et qui seront distribués lors de la remise d'échantillions. Des séminaires d'un jour seront tenus au moins trois fois par an au cours desquels les délégués médicaux échangeront leurs idées et recevront une formation continue qui leur permettra d'améliorer leurs qualifications.

Renforcement du Système de Distribution des Contraceptifs Le projet prévoit une assistance technique pour étudier le système de distribution en place et envisager des alternatives éventuelles.

(c) Composante No. 3: Formation spécifique aux groupes cibles et son évaluation

Cette composante du projet a pour objectif de:

- instituer et renforcer les programmes de formation en planning familial dans les trois facultés de médecine, les douze écoles de Santé Publique et dans l'école d'assistance sociale afin que l'ONFP ne soit plus le résponsable de l'éducation professionnelle de base en matière de planning familial;
- renforcer le programme de formation pratique pour plusieurs catégories de travailleurs sociaux et de personnel de la Santé en vue de répondre aux besoins des différentes tranches de la population en matière de planning familial;

- former les géstionnaires du programme; et,
- assurer une formation de longue et courte durées aux USA et dans des pays tiers pour des spécialités en matière de population et financer la participation à des conférences internationales.

Formation Académique

Dans le cadre de ce projet, l'ONFP organisera une série d'ateliers à l'intention de professeurs en vue de les motiver et au cours desquels on procédera à un examen des questions relatives à la mise en oeuvre du programme. Une série d'ateliers pour l'élaboration des curricula sera tenue et au cours desquels on confectionnera des modules de formation en matière de planning familial à l'intention des élèves fréquentant les différentes institutions.

Le projet prévoit des fonds pour une assistance technique court terme en matière de formation. Dans le cadre de cette assistance des experts participeront dans la conception du programme et dans l'élaboration des méthodes et instruments d'évaluation à appliquer au centre de formation de l'ONFP. Le projet prévoit également une contribution financière décroissante pour la prise en charge des coûts directs de la formation, y compris les honoraires des sous-contractants recrutés pour la formation, les supports, les fournitures et les coûts des supports administratifs (à l'exception des salaires). La collaboration des agences américaines de coopération et des institutions de formation seront mises à contribution pour aider l'ONFP à renforcer la formation en matière de planning familial dans les facultés de médecine et pour stimuler une liaison fructueuse avec les institutions éducationnelles américaines.

Formation continue

La contribution du projet à ce type d'activité consistera éssentiellement en une assistance technique à court-terme pour les besoins de conception et d'évaluation des programmes et à un degré moindre pour le financement de l'acquisition d'équipement audio-visuel pour le centre national de formation et pour quatre centres régionaux de formation. L'équipement consistera en des rétroprojecteurs, des projecteurs de diapositives, des magnétoscopes, des modèles anatomiques en matière platique et des photocopieurs. L'enveloppe réservée à cet équipement sera approximativement de 30.000 dollars U.S. pour toute la durée du projet. En outre, le projet prévoit le financement d'activités relatives à la formation des personnels du MSP et MAS dans le cadre de sous-contrats.

Il sera procédé en 1986 à l'élaboration d'un cadre de travail détaillé pour une approche systématique de la conception, l'éxécution et l'évaluation des programmes. Le gros des activités de formation continue sera éffectué en 1986 et 1987. La formation

des formateurs sera entreprise en 1986-87 et ira en décroissant. Tout au long du projet, le Centre National de Formation mettra l'accent sur l'organisation et la géstion d'un programme de formation continue à l'échelle régionale et qui couvrira tout le pays, ainsi que sur la formation internationale.

Administrateurs du Programme de Formation

Le projet prévoit une formation à court-terme à l'intention du personnel du Centre de Formation aux fins d'améliorer ses préstations dans les domaines couverts par le projet.

* * * * *

Les critères suivants doivent être satisfaits pour les différentes activités de formation prévues par ce projet:

1) Le programme doit tenter de réaliser l'un des objectifs suivants:

- élaborer un système éfficace de préstations de services de planning familial et d'information susceptible d'aider à la réalisation des objectifs démographiques pour un groupe spécifique de population;
- mettre devantage l'accent sur l'intégration du planning familial dans les programmes médicaux et éducationnels normaux;
- assurer une participation accrue du personnel de terrain d'autres institutions dans la prestation de services de planning familial et d'IEC;
- décharger l'ONFP de la formation de base et la confier aux écoles professionnelles; ou,
- établir une revue régulière et périodique de la performance du personnel.

2) Les méthodes d'établissement du coût de l'exercise de la formation doivent être clairement décrites documents à l'appui.

3) La population-cible doit être clairement identifiée et les plans de recrutement doivent être élaborés; pour les programmes à l'intention de cadres relevant d'autres agences, on devra obtenir l'accord officiel de ces agences.

4) Le taux de participation minimal arrêté de commun accord par l'USAID et le chef de la Division de la Coopération Internationale à l'Office, doit être assuré.

5) Un plan d'évaluation doit être clairement établi et indiquant la relation entre la formation et la prestation des services.

6) La finalité et les objectifs doivent être clairement établis ainsi que le plan de formation qui vise à atteindre les objectifs inclus.

Un plan annuel de formation doit être soumis par le Directeur du Centre National de Formation de l'ONFP comme stipulé dans le document du projet, à la section "Exècution du Projet".

Le contractant déboursera sa contribution aux coûts de la sus-dite formation après réception par le Directeur du projet des factures afférentes à la session. La contribution financière de l'USAID aux coûts de la formation couvrira les supports de formation, les contractants locaux ayant assuré la formation, les fournitures et les coûts administratifs directs (à l'exepction des salaires). Le remboursement de ces dépenses se fera à concurrence de 80% pendant la première année, 60% pendant la deuxième année et 40% pendant la troisième année. Les sources maximales auxquelles ces pourcentages ont été alloués sont de 143.800, 120.000 et 115.000 dollars U.S. réspectivement pour la première, deuxième et troisième année de la vie du projet.

Formation aux USA et dans les pays tiers

Le projet prévoit la formation longue-durée de personnel relevant de l'ONFP et du MSP pour l'obtention d'un diplôme universitaire en gestion des programmes de planning familial, en démographie, en recherche opérationnelle ou en d'autres disciplines ayant un rapport direct avec le programme tunisien de planning familial. Le projet prévoit également des stages de courte-durée aux USA et dans des pays tiers en vue d'acquerir une formation qui peut être directement mise à contribution dans les éfforts pour améliorer le programme tunisien de planning familial.

Aux termes de ce projet, il est prévu qu'un minimum de trois cadres de l'Office obtiennent un diplôme universitaire et qu'au moins dix autres reçoivent une formation de courte durée. Tous les frais de transport par avion relatifs à cette formation seront pris en charge par le Gouvernement Tunisien.

(d) Composante No. 4: Recherche démographique sur la préstation des services de Planning Familial

Les activités de recherche financées par ce projet focaliseront sur la collecte de données en vue de (1) une optimalisation de l'utilisation des ressources existantes dans le domaine de la prestation des services, (2) une évaluation du projet et, (3) un renforcement des compétences tunisiennes en matière de population. Ces activités seront confiées éssentiellement à la Direction de la Populaton de l'Office mais également à la Division des Ressources Humaines du Ministère du Plan.

Optimalisation de l'utilisation des Ressources

L'optimalisation de l'utilisation des ressources en planning familial a été définie de façon à inclure des recherches et autres activités focalisant sur:

- les déterminants de l'acceptation de méthodes spécifiques de planning familial par les différents sous-groupes de la population;
- les obstacles à l'utilisation des services de planning familial et des contraceptifs; et,
- les alternatives au système actuel de préstation de services de planning familial susceptibles d'être adoptées par le Gouvernement Tunisien comme moyen d'améliorer le coût-éfficacité des préstations de services de planning familial dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales.

Les activités de recherche mesureront l'impact, la couverture et les coûts. Les conclusions de ces activités de recherche qui pourraient prendre la forme de petits projets pilotes, seront d'une aide appréciable au Gouvernement Tunisien dans ses prises de décisions en matière de population et de services de planning familial.

Les critères à appliquer dans le choix et la conception de ces activités de recherche seront les suivants:

(1) L'activité doit tenter clairement de réaliser l'un des objectifs ci-dessus mentionnés.

(2) Si l'activité de recherche se propose d'étudier une alternative au système de préstation des services par le biais d'un projet pilote, l'alternative envisagée doit (a) mettre à contribution une partie de la structure de préstations de services sociaux du Gouvernement et collaborer de façon significative avec le MSP et le MAS ou autre agence de santé concernée et s'assurer de leur contribution financière et en personnel (75% en personnel, 25% des coûts de la recherche, l'AID financera 100% de l'assistance technique externe); (b) contribuera à la collaboration inter-ministèrielle ou entre agences.

(3) la population étudiée doit être représentative d'une large tranche de la population ou constituer un important sous-groupe cible de la population;

(4) la méthodologie de l'étude doit être propre à satisfaire les questions suivantes:

(a) les questions de recherche doivent être clairement définies;
(b) les hypothèses doivent concerner les questions de recherche;
(c) le plan d'échantionnage préliminaire doit être inclus;
(d) la charge des interviewés ne doit pas être trop lourde;
(e) les méthodes de collecte des données doivent être fiables et valables;
(f) le plan d'analyse doit être scientifiquement valable et s'adresser à la question de recherche sur laquelle on propose de collecter des données; et,

(g) les implications des conclusions sur les décisions de programmation doivent être clairement définies.

(5) Les besoins en personnel doivent être clairement définis.

(a) L'AID ne financera pas les salaires du personnel;
(b) L'affectation du personnel de l'ONFP au projet doit prévoir un temps suffisant pour gérér le projet de façon adéquate sans pour autant créer une situation d'incompatibilité avec d'autres résponsabilités;
(c) en cas de nécessité, le contractant pourra prendre en charge le salaire des interviewers non-gouvernementaux, du personnel de saisie et d'autres personnels travaillant sur le projet de recherche mais seulement à titre temporaire et sur la base d'un contrat;
(d) L'AID prendra en charge l'assistance technique externe qui s'avererait nécessaire pour la conception de l'étude et l'analyse des données.

(6) Un plan de mise en oeuvre doit être inclus et qui prévoit la distribution en temps voulu des résultats de la recherche aux résponsables de la programmation.

(7) Le montant total de la contribution de l'AID à chaque activité ne doit pas dépasser 125.000 dollars U.S. L'AID prendra en charge un maximum de huit études durant la vie du projet.

(8) L'activité de recherche doit être achevée vers le 30 Juin, 1989 (date d'achèvement des Activités du projet)

(9) La contribution du Gouvernement Tunisien à chaque activité doit être d'au moins 25%.

Le contractant et le Directeur de la Population à l'ONFP détérmineront ensemble si les propositions de recherche tiennent compte de ces critères. Les fonds alloués à la recherche sur l'optimalisation de l'utilisation des ressources seront déboursés seulement une fois qu'il a été déterminé que les activités projectées respectent les critères pré-cités.

Outre le financement de ces nouvelles activités de recherche, le projet prendra en charge l'analyse des données obtenues à partir des projets de recherche financés par des fonds centraux. Toutefois pour chaque cas d'activité nouvelle, ces données doivent réspecter les critères pré-cités pour assurer de la validité scientifique des résultats.

En outre, le projet financera au moins la moitié des activités de cette composante et qui sont celles visant l'amélioration du coût-éfficacité, de la couverture et de la participation d'autres entités tunisiennes telles que le MSP, le MAS ou autre agence

tunsienne de santé dans la prestation des services de P.F.

Evaluation du Projet

Les activités de recherche axées sur l'évaluation du projet comprendront une étude sur la prévalence contraceptive à éffectuer vers la fin 1987 et qui fournira des données qui permettront d'éstimer le degré de réussite du projet, y compris le taux d'accroissement démographique, le taux brut de natalité et le taux de prévalence contraceptive, par méthode et par région géographique.

Les autres activités visant l'amélioration des compétences locales en matière de recherche comprendront la prise en charge de la participation de cadres appartenant à la Division de la Population et d'autres personnes à des conférences internationales sur la population. La priorité sera donnée aux membres du personnel qui présenteront les résultats des activités de recherche entreprises en Tunisie. Chaque année le projet prendra en charge trois participations à de telles conférences. L'approbation pour la participation à ces événements sera donnée par l'USAID sur proposition du Directeur de la Coopération Internationale à l'ONFP.

Activités de Planning Familial Naturel

Enfin, le projet prévoit une contribution à une organisation tunisienne non-gouvernementale, L'Action Familiale de Tunisie, sous le chapitre "optimalisaton de l'utilisation des ressources", pour lui permettre de poursuivre ses activités de planning familial naturel. L'Action Familiale s'est engagée depuis plusieurs années dans des activités visant le développement du planning familial naturel en Tunisie. Le projet lui réservera des ressources en 1986 et 1987.

Chapitre II: Contribution des Parties

Pour réaliser la finalité et les objectifs du projet, les Parties apporteront leur contribution au projet de la façon suivante:

A. L'AID

Ce paragraphe décrit la contribution prévisionnelle de l'AID au projet. Les niveaux de financement indiqués couvrent toute la durée du projet. Les compléments de fonds qui viendront s'ajouter à l'enveloppe allouée au présent accord feront l'objet d'un amendement, sous réserve des conditions stipulées au paragraphe 2.2 de l'Accord.

1. Assistance Technique (3.298.700$)

L'assistance technique prévue pour ce projet comprendra un

soutien à la formation, une assistance pour la mise en oeuvre d'enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, une assistance pour l'élaboration de méthodes d'évaluation de l'impact des messages et de leur compatibilité avec le contexte culturel, anisi que pour la confection de ces messages, et enfin une assistance pour l'élaboration des prôtocoles de recherche et d'évaluation.

2. Formation (777.800$)

Les activités de formation comportent une formation de longue durée en démographie, en épidémiologie, en géstion et dans les domaines s'y rapportant, une formation de courte durée ayant un rapport direct avec l'amélioration de la préstation des services de planning familial, une formation en marketing social et en recherche sur le marché, une éducation continue et une formation et une évaluation sur le tas.

3. Matériel et Fournitures (969.300$)

Le projet prévoit un approvisionnement en contraceptifs pour distribution dans le secteur privé aussi bien que dans le secteur public. En outre, une petite quantité d'équipement audio-visuel sera fournie aun centre de formation et à la Division de la Communication de l'Office.

4. Evaluation et Audit (130.000$)

Une évaluation sera effectuée à mi-terme du projet par une équipe mixte tuniso-américaine pour déterminer le degré de réussite du projet. Il y aura également un audit du projet qui sera éffectué en 1987 par l'AID/Washington.

5. Autres Activités (1.338.700$)

La contribution du Gouvernement Américain au budget du projet couvre également les dépenses relatives à des activités de recherche et qui ne sont pas inclues dans les chiffres pré-cités. Ces activités viseront à identifier les façons d'élargir la couverture du programme et de réduire les coûts du programme tout en maintenant la qualité des services. En outre, une petite somme est inclue qui financera les activités de planning familial naturel en Tunisie.

6. Divers et Imprévus (681.900$)

La contribution du Gouvernement Américain prévoit une source supplémentaire pour couvrir les dépenses imprévues estimées à 10% de la somme globale.

7. Inflation (303.600$)

La contribution du Gouvernement Américain est augmentée de 5%

annuellement en moyenne modérée pour couvrir l'inflation et ce pour toute la durée du projet.

B. BENEFICIAIRE

Outre l'enveloppe générale allouée qui figure au paragraphe 3.2 du présent accord et qui représente les fonds et ressources nécessaires au projet, le bénéficiaire apportera les contributions suivantes:

1. Assistance Téchnique (745.300 DT)

La contribution du Gouvernement Tunisien à la composante "Assistance Téchnique" inclut une prise en charge du salaire des homologues tunisiens pour les activités d'assistance technique et du salaire du personnel du service de Marketing Social, le financement de ces activités à l'échelle locale, et le soutien des activités de recherche et de gestion administrative du projet. Ce soutien est oblilgatoire pour assurer l'exécution en temps voulu des activités d'assistance technique et le suivi des activités dans l'intervalle entre les visites d'experts.

2. Formation (171.700 DT)

La contribution tunisienne aux activités de formation inclut un soutien aux centres de formation nationaux et régionaux tant en termes d'espace et de logistique, que de personnel. En outre, la contribution tunisienne aux activités spécifiques de formation vont s'accroitre d'une année à l'autre tout au long du projet. Le chiffre ci-dessus comprend cet accroissement.

3. Matériel et Fournitures (184.100 D.T.)

La contribution du Gouvernement Tunisien au "Materiel et Fournitures" comprend l'acquisition de contraceptifs pour le programme du secteur public, l'acquisition de contraceptifs au profit du secteur privé dans les premieres phases du projet et l'achat pour le centre de formation d'équipement non couvert par le projet.

4. Autres Contributions (210.000 DT)

La contribution du Gouvernement Tunisien couvrira les frais de voyage pour la formation, une partie des frais d'emballage des contraceptifs, les frais de déplacements locaux. Le per diem des stagiaires. Toutes ces dépenses ne sont pas inclues dans les chapitres pré-cités.

5. Divers et Imprévus (147.400 D.T.)

La contribution du Gouvernement Tunisien prévoit une somme

66

représentant 10% de tous les coûts du projet pour couvrir les divers et imprévus.

6. Inflation (162.600 D.T.)

L'inflation a été éstimée au taux de 12% pour la contribution du Gouvernement Tunisien en monnaie locale et à un taux moyen de 5% pour la contribution en devises.

Chapitre III: Exécution

A. Administration

L'ONFP est le principal bénéficiaire de l'assistance américaine dans le cadre de ce projet. Il a l'autonomie financière (authorité d'ordonner des dépenses sans aucune approbation préalable). Tout en étant sous la tutelle du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, il a une autonomie relative de gestion. L'ONFP est habilité donc à recruter et à passer des contrats.

Le Président Directeur Général (PDG) de l'Office détient le pouvoir de décision sur les questions techniques et les activités inscrites au projet conformément à la politique tracée par le Gouvernement Tunisien, l'ONFP et le conseil d'administration. Le PDG de l'ONFP est le signataire de l'accord de Coopération et est l'homologue du directeur du projet à l'USAID pour le gros des activités inscrites.

L'ONFP a entretenu une relation étroite et un contact ouvert avec l'USAID pendant toute la durée de préparation du projet. Les principales activités du projet seront développées avec le personnel technique de l'Office lors de la mise en oeuvre. Les activités sur le terrain seront exécutées en collaboration avec les délégués régionaux et leurs personnels. Les autres ministères et organisations tunisiennes prenant part au projet seront le MSP, le MAS et des organisations volontaires privées. Ce projet encourage la participation plus active de ces groupes à la préstation des services. L'ONFP a entamé ce procédé avec les différents groupes par l'intermédiaire de sa commission de programmation. L'USAID essaiera de promouvoir ces actions en réservant des fonds spéciaux à l'usage exclusif des organisations participantes.

Les activités de Marketing Social des contraceptifs feront appel à des organisations locales tunisiennes appartenant au secteur privé pour exécuter des activités spécifiques. Ceci se fera par le biais d'une sous-traitance avec le contractant principal et avec l'approbation de l'ONFP. Ces organisations seront chargées de mener des recherches qualitatives préalablement à l'élaboration des messages et de tester l'emballage des contraceptifs. Une agence de publicité sera chargée de produire des supports de média, des

supports promotionnels et des emballages pour les produits du Marketing Social. Une autre agence se chargera de recruter, former et supérviser les délégués médicaux et de mettre au point un système de promotion des produits contraceptifs.

L'assistance technique pour la recherche et les programmes d'IEC dans le secteur public se fera dans le cadre d'un contrat avec l'AID sur une base compétitive. Le contractant engagera un coordinateur/superviseur qui travaillera à temps partiel pour une longue durée (30 p/m). Cette personne travaillera directement avec l'ONFP sur les détails administratifs du projet et fournira une assistance technique en matière de programmation de gestion de structure budgétaire, de formation, d'IEC et de besoins en assistance technique. Le contractant sera tenu de traiter la plupart des aspects du projet: mise en oeuvre, identification et programmation des visites de consultants court-terme ainsi que les définitions de leur cadre de travail, et identification des candidats à la formation et des programmes, etc. En outre il sera chargé de la coordination avec tous les autres contractants, sous la supérvision du directeur du projet à l'USAID.

Aux termes de son accord de coopération avec l'AID, le contractant sera chargé de collaborer avec la Division de la Communication de l'ONFP dans l'établissement de l'Unité de Marketing Social et de son fontionnement. Ceci inclut la formation (théorique et pratique), l'établissement des contrats avec les sociétés privées de marketing et de publicité, la collaboration dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de recherche sur le marché et les populations, la collaboration dans l'établissement d'un système de distribution des contraceptifs, la supervision de la confection des supports de communication afférents au marketing social des contraceptifs etc.; et l'identification et le timing des consultations à court terme en matière d'activités de Marketing Social des Contraceptifs.

Le portefeuille de l'USAID/Tunis en matière de population sera contrôlé par la Direction des Programmes de L'USAID, qui assumera les responsabilités administratives de documentation et de coordination du projet.

B. Approvisionnement

L'approvisionnement en contraceptifs dans la cadre de ce projet sera fait par le biais de contrats centraux. Sur la demande de l'ONFP, le contractant principal préparera un bon de commande de contraceptifs (PIO/C) qui parviendra à l'AID par l'intermédiaire de l'USAID/Tunis. D'autres matériels et fournitures seront commandés par le contractant. Comme mentionné dans le présent accord, tous les biens commandés doivent être d'origine et de source américaines

à moins d'une dérogation écrite accordée par l'AID. Dans tous les cas, la réglementation de l'AID sera appliquée à toutes les commandes de biens dans le cadre de ce projet.

C. Calendrier d'exécution

Le projet commencera dans la premier trimestre de l'année 1986 une fois la passation de contrat est engagée. Au cours du troisième trimestre et après signature du contrat direct de l'AID, les activités prévues dans le cadre du projet de marketing social seront entamées ainsi que les recherches qualitatives pour les activités d'IEC. Les messages en vue d'une large distribution commenceront aussi dans le courant du troisième trimestre et se poursuivront pendant toute la durée du projet. Deux ans après la signature du contrat, ces messages seront revus compte tenu d'une deuxième enquête qui aura lieu au cours du troisième trimestre de la deuxième année du contrat.

L'ONFP recrutera le personnel de son unité de Marketing Social dans le premier trimestre de 1986 et lui dispensera la formation nécessaire dans le deuxième trimestre. L'assistance technique à ce volet du projet commencera aussitôt que les activités seront entamées et continuera pendant les cinq premiers trimestres du projet. Après cela l'assistance technique se fera tous les trimèstres durant le restant du projet. Des tours d'observation concernant des activités de Marketing Social seront organisés dans d'autres pays au cours des deux premiers trimèstres de l'activité du contrat et ce afin de sensibiliser les résponsables de l'ONFP et d'autres cadres du Gouvernement. Les activités de communication relatives au Marketing Social se feront selon un calendrier qui soit compatible avec les autres types d'activités de communication.

Le personnel du Centre National de Formation sera recruté par l'ONFP dans le premier trimestre des activités du contrat. Il sera formé au cours du deuxième trimestre et un plan de formation théorique sera établi au cours de ce même trimestre. Le plan de formation sera finalisé dans le courant du troisième trimestre de la même année. Les candidats à la formaton de longue durée seront identifiés par l'ONFP vers le deuxième trimestre de 1986 et seront envoyés aux USA pour l'année universitaire commençant en Septembre 1986. Deux autres candidats seront envoyés à la même période, en 1987. Le volet "formation des formateurs" commencera immédiatement après la signature de contrat et s'achèvera vers la troisième trimestre de la deuxième année du contrat. La formation continue commencera vers le troisième trimestre de la première année du contrat et se poursuivra pendant toute la durée du projet. Enfin, des colloques financés par l'ONFP seront organisés au cours de chacune des trois années du projet.

Les activités d'optimalisation de l'utilisation des ressources auront lieu pendant l'entière durée du projet. L'étude sur le coût-éfficacité commencera pendant le troisième trimestre de la première année du contrat et s'achèvera au cours du premier

trimestre de la troisième année du contrat. Le contrat pour l'enquête sur la prévalence contraceptive sera négocié au cours du troisième trimestre de la première année du contrat et l'étude aura lieu pendant les deuxième et troisième années du projet.

L'évaluation du projet sera entreprise au cours du premier trimestre de l'année 1988. La date d'achèvement du projet d'assistance est prévue pour le 30 Juin 1989.

Chapitre IV: Evaluation

L'évaluation est une composante cruciale qui fait partie intégrante de ce projet. Elle est faite pour s'assurer que les objectifs inscrits et mentionnés dans le résumé déscriptif sont en train d'être réalisés et les hypothèses vérifiées. Elle tente également de mesurer les changements qui se sont produits et l'impact qu'a eu le projet. Les évaluations programmées pour la période du projet incluent une équipe mixte tuniso-américaine d'évaluation mi-terme. Elle sera effectuée sur les lieux et durera un mois approximativement.

Chapitre V: Schema Financier Indicatif

Le schèma financier indicatif (pièce jointe No. 1 à cette annexe) présente la contribution prévue des deux parties. Des changements peuvent être apportés à ce schèma par un accord écrit par des représentants des parties identifées au paragraph 8.2 sans recours à un amendement officiel, pourvu que ces changements n'impliquent pas (1) une augmentation de la contribution du Gouvernement Américain indiquée au paragraphe 3.1 et (2) une diminution de la contribution du Gouvernement Tunisien indiquée au paragraphe 3.2.

Annexe I - Attachement 1

TABLEAU I.1: Schema Financier Indicatif

	COMP #1		COMP #2		COMP #3		COMP #4		ADMIN	CONTR.		TOTALS	
	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	A.I.D.	G.O.T.	A.I.D.	G.O.T.
SSISTANCE ECHNIQUE	1693.6	93.3	689.5	135.0			505.6	517.0	410.0			3298.7	745.3
ORMATION			91.8	22.4	671.0	149.3	15.0					777.8	171.7
ATERIEL ET OURNITURES	30.0	1.0			30.0					909.3	183.1	969.3	184.1
UTRES CTIVITIES				178.6		21.0	1212.0	1.2		126.7	9.2	1338.7	210.0
VALUATION/ UDIT									130.0			130.0	
IVERS ET MPREVUS	180.4	11.0	81.0	38.1	73.1	19.3	182.1	57.1	56.7	108.6	20.9	681.9	146.4
NFLATION	79.9	15.5	28.2	44.7	30.3	23.0	88.0	53.0	27.1	50.1	16.6	303.6	152.8
OTAL	1983.9	120.8	890.5	418.8	804.4	212.6	2002.7	628.3	623.8	1194.7	229.9	7500.0	1610.4

ote: Les chiffres sont en milliers de dollars pour la contribution Américaine
et en milliers de dinars pour la contribution Tunisienne

Annexe

Dispositions Générales
Pour les Dons aux Projets

Définition: Tel qu'utilisé dans cette annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Don pour le Projet auquel est jointe la dite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord. Les mots "Don" et "Subvention" sont synonymes.

Article A: Lettres d'Exécution du Projet

Pour aider le Bénéficiaire du Don à exécuter le Projet, l'AID fera paraître de temps à autre des Lettres d'Exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans cet accord. Les parties signataires pourront également utiliser des Lettres d'Exécution du projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent accord. Les Lettres d'Exécution du projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris les révisions de certaines parties de la description détaillée du projet telle que citée à l'annexe 1.

Article B: Conventions Générales

Section B.1. Consultation

Les parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au projet et à d'autres activités reliées au projet.

Section B.2. Exécution du Projet

Le Bénéficiaire du Don s'engage à:

(a) exécuter le projet, ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions, (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'AID en conformité avec le présent accord.

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon qu'il soit nécessaire pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du projet.

Section B.3. Utilisation des Biens et Services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de la Subvention sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour promouvoir davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services financés par la subvention ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un des pays non inclus au Code Géographique No. 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation des biens et services, ou financée par l'un de ces pays.

Section B.4. Imposition de Taxes

(a) Cet Accord et la Subvention seront exemptés de tous taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire de la Subvention.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils et tout personnel de ce contractant financés par la Subvention, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par la Subvention ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le territoire du bénéficiaire de la subvention, ce dernier devrait, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

Section B.5. Rapports, Dossiers, Inspections, Vérifications Comptables

Le bénéficiaire de la Subvention s'engage à

(a) fournir à l'AID, sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au projet et au présent Accord,

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres comptables et des dossiers adéquats relatifs au Projet et

au présent Accord, indiquant sans restriction tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de la Subvention. Ces livres comptables et ces dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes des vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'AID et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et des services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès réalisé vers l'achèvement du projet.

(c) permettre aux représentants autorisés de l'autre Partie, d'inspecter à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à la Subvention.

Section B.6. Soumission de Renseignements Complets

Le Bénéficiaire de la Subvention confirme:

(a) que les faits et circonstances dont il a informés l'AID ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'AID sur ladite Subvention, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent accord.;

(b) qu'il informera l'AID en temps voulu de tous les faits et circonstances subsequents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

Section B.7. Autres Paiements

Le Bénéficiaire de la Subvention affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition des biens ou services financés dans le cadre de la subvention, à l'exception des taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire de la Subvention.

Section B.8. Information et Marquage de Biens

Le Bénéficiaire de la Subvention assurera une publicite appropriée à la Subvention et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué. Il identifiera l'emplacement de ce projet par une pancarte appropriée et procèdera au marquage des biens financés par l'AID tel que décrit dans les Lettres d'Exécution du Projet.

Article C. Dispositions concernant l'Acquisition des Biens

Section C.1. Directives Spéciales

(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrite dans le territoire du Bénéficiaire de la Subvention seront considérées "Coûts autorisées en Devises Etrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7 (a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de la Subvention, devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit.

(d) Les transports aériens de biens ou de personnes (ainsi que leurs effets personnels), financés dans le cadre de la Subvention, seront effectués à bord de navires battant pavillon américain dans la mesure où de tels navires soient disponibles. Les détails relatifs à cette condition seront précisés dans une Lettre d'Exécution du Projet.

Section C.2. Date d'Eligibilité au Financement

Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre de la Subvention s'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du present Accord, sauf si les deux parties en conviennent autrement par ecrit.

Section C.3. Plans, Cahiers des Charges et Contrats

En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit,

(a) le Bénéficiaire de la Subvention devra fournir à l'AID, dès leur préparation,

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats, ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les documents concernant la pre-qualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposées.

Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'AID dès leur préparation.

(2) seront aussi soumis à l'AID, dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de la Subvention, sont considérés par l'AID comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les Lettres d'Exécution du Projet.

(b) Les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre de la Subvention devront être approuvés par écrit par l'AID avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction, ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel, selon les indications données dans les Lettres d'Exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'AID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront être également approuvées par écrit par l'AID avant leur mise à exécution..

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire de la Subvention, mais non financés par celle-ci, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet, selon les spécifications de l'AID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire de la Subvention pour ce projet, mais non-financés dans le cadre de la Subvention, devront être acceptables à l'AID.

Section C.4. Prix Raisonnables

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre de la Subvention. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible, concurrentielle.

76

Section C.5. Notification des Fournisseurs Eventuels

Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Bénéficiaire de ladite Subvention devra fournir à l'AID toutes les informations demandées par l'AID dans les Lettres d'Exécution de Projet et aux dates spécifiées.

Section C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire de la Subvention ne peuvent pas être financées dans le cadre de la Subvention si ils sont transportées (1) à bord d'un navire ou avion appartenant à un pays non-inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'AID en vigueur lors de l'expédition, (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire de la Subvention, ou (3) à bord d'un navire ou avion affrêtés sans l'approbation préalable de l'AID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de la Subvention, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui a la date de l'expédition n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'acquisition: Coûts en devises étrangères", sans l'accord préalable écrit de l'AID ou: (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire de la Subvention; ou (3) à bord d'un navire ou avion affrêtés sans l'approbation préalable de l'AID.

(c) Sauf si l'AID constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables: (1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les petroliers) financés par l'AID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de fret brut pour toutes les expéditions financées par l'AID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire de la Subvention à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des

Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

Section C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'AID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire de la Subvention, peut .. être financée en tant que Coûts en Devises Etrangères dans le cadre de cet accord à condition que (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible et (2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens, ou en tout autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'AID, si le Bénéficiaire de la Subvention (ou son Gouvernement) adopte par Statut, Décret, Loi ou Règlement, une attitude discriminatoire contre les Compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique, alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'assureurs maritimes dans n'importe quel Etat des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit, le Bénéficiaire de la Subvention assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de la Subvention et importés pour les besoins du projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation du Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire de la Subvention, sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire de la Subvention afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code Géographique No. 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront autrement, assujettis aux dispositions de l'accord.

Section C.8. Matériel de Surplus, Propriété du Gouvernement des Etats-Unis

Le Bénéficiaire de la Subvention accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis; au lieu d'articles neufs financés par la Subvention. Les fonds de la Subvention peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

Article D. Expiration, Mesures Correctives

Section D.1. Expiration

Chacune des deux parties peut résilier le présent Accord moyennant un préavis de 30 jours donné par écrit à l'autre partie. La résiliation du présent Accord libère les deux parties de toutes obligations de fournir des ressources financières ou autres au projet en application de cet Accord, à l'exception des paiements qu'elles se sont engagées à faire à titre d'obligations non résiliables contractées avec des tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, dès la résiliation du présent Accord, l'AID pourra ordonner à ses frais que le titre de propriété des biens financés dans le cadre de la Subvention, soit transféré à l'AID si ces biens sont d'origine autre que le pays du Bénéficiaire de la Subvention, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans des ports d'entrée dans le pays du Bénéficiaire de la Subvention.

Section D.2. Remboursements

(a) En cas de décaissement non accompagné de documents valides, conformément au présent Accord, ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'AID peut demander au Bénéficiaire de la Subvention de rembourser à l'AID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si le Bénéficiaire de la Subvention manque d'honorer ses obligations dans le cadre de cet Accord et qu'il s'ensuit que les biens et services financés par la Subvention ne soient pas utilisés conformément au présent Accord, l'AID pourra demander au Bénéficiaire de la Subvention de rembourser à l'AID en dollars américains, la totalité ou une partie des déboursements effectués dans le cadre de cet Accord pour l'acquisition de ces biens ou services, et ce, dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une demande à cet effet.

(c) Nonobstant toute disposition contraire dans cet Accord, le droit de demander le remboursement d'un déboursement conformément au paragraphe (a) ou (b), restera valide pendant trois (3) ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) Tout remboursement conforme au paragraphe (a) ou (b) ou (2) tout remboursement effectué à l'AID par un contractant, un fournisseur, une banque ou un tiers en rapport avec les biens ou services financés dans le cadre de la Subvention, pour un prix jugé excessif ou une facture erronée ou pour des biens non conformes aux cahiers des charges ou pour des services inadéquats, devra servir: (A) à couvrir d'abord le coût des biens et services nécessaires au projet jusqu'à concurrence du montant justifié, et (B) le reste servira, le cas échéant, à réduire le montant de la Subvention.

(e) Tous les intérêts ou autres bénéfices sur les fonds de Subvention versés par l'AID au Bénéficiaire dans le cadre du présent accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds pour le Projet seront retournés à l'AID en Dollars US par le Bénéficiaire.

Section D.3. Non Renonciation aux Mesures Correctives

Tout retard dans l'exercice d'un droit ou mesure corrective revenant à l'une des parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre de cet accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou mesure corrective préconisée.

Section D.4. Cession

Le Bénéficiaire de la Subvention convient d'exécuter la cession à l'AID, sur demande, de toute base d'action judiciaire dont pourrait se réclamer le Bénéficiaire dans le cadre ou à la suite de l'exécution ou de la violation par une partie de tout contrat direct en dollars U.S. avec l'AID finance en tout ou en partie à l'aide de fonds fournis par l'AID en application du présent accord.

80